LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

41e ANNEE — T. LVI. — 7 JUIN 1959 — NUMERO 1 305



PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▼ MAISON DE LA BONNE PRESSE

ROBLÈMES
de la
presse
tholique

UN PIONNIER DE LA PRESSE CATHOLIQUE LE R. P. VINCENT DE PAUL BAILLY.

La Documentation Catholique

1e année — T. LVI Numéro 1305 — 7 juin 1959

,e discours du Saint-Père pour la fête du travail

Le 1er mai, en la fête de saint Joseph rtisan, le Saint-Père a célébré à Saint-Pierre ne messe pour les ouvriers, à laquelle assis-ient de nombreuses délégations de l'Asso-iation chrétienne des travailleurs d'Italie 1. C. L. I.). Voici l'allocution qu'il leur adressée à l'issue de cette cérémonie (1) :

En cette radieuse journée où l'on célèbre ésormais la fête de saint Joseph, patron de Eglise universelle, pour bien marquer son ens spécial de protection et d'exemple pour ous les travailleurs, Nous aimons vous sentir out près de Notre cœur, chers fils et filles. 'histoire de votre grandiose Association est écente, mais pour le monde du travail l'Eglise toujours nourri une ardente et vibrante ffection, qui a pris maintenant avec vous ne forme particulière, à côté d'autres Asso-ations, elles aussi nobles et précieuses. Vous ous êtes chers, car Nous avons vu en vous réalisation d'idéals, à la poursuite desquels it travaillé inlassablement de véritables pré-irseurs du renouveau social actuel, que Nous vons connus de près, au printemps de Notre icerdoce. Dans la chère Bergame, qui fut armi les premiers diocèses d'Italie à élaborer courageux programme social, aux côtés un grand pasteur d'âmes, Mgr Radini-edeschi, Nous avons appris comment on rend à cœur le sort des travailleurs ; la déci-on et le zèle brûlant de ce prélat Nous don-èrent la preuve très éloquente de la sollici-ide maternelle de l'Eglise envers ses fils.

Nous vous avons toujours suivis avec sym-athie, même quand le service de l'Eglise Nous tenait loin de l'Italie. Et lorsque, par obéis-nce, Nous acceptâmes le gouvernement de otre Venise, Nous pûmes apprécier de près avec une estime croissante l'œuvre qu'ac-mplissaient vos Associations chrétiennes de availleurs catholiques, avec une largeur de ies et une ardente volonté — ainsi que Nous crivions l'an dernier à Nos fidèles, — qui nstituent un fort et « nouveau rappel à la flexion, à la reconnaissance et à l'imita-on ».

En vous, Nous voyons tous les travailleurs Italie et du monde qui, comme vous, oyants et fils fidèles de l'Eglise, célèbrent aujourd'hui la valeur précieuse et sanctifiante du travail.

Nous les saluons tous avec une paternelle effusion ; aussi bien ceux qui, utilisant leurs talents intellectuels et culturels, déploient leur activité spirituelle, que ceux qui emploient la force de leurs bras au service de la société : ouvriers des champs et des mines, de l'indus-trie et de l'artisanat, des ateliers et des labo-ratoires ; travailleurs du bâtiment et des rizières et autres entreprises. Tous sont éga-lement chers à Notre cœur.

Ces diverses branches du vaste monde du travail sont l'objet de l'attention et de la sol-licitude de vos méritantes Associations, dont l'effort béni et précieux tend à soumettre toujours plus profondément l'activité humaine à l'influence de l'enseignement et de l'amour du Christ.

Elles ont accompli, en ces dernières années, une étape prometteuse, digne d'encourage-ment et d'appui, en se consacrant avec un esprit généreux à la prospérité de la classe ouvrière par une collaboration effective et constructive avec les employeurs, dans le res-pect réciproque des droits et des devoirs mutuels.

Nombreuses ont été les activités entreprises pour favoriser les travailleurs, non en exci-tant leur mécontentement par de vaines paroles, mais en les aidant à résoudre leurs problèmes à la lumière de l'Evangile sous la conduite du magistère de l'Eglise, d'après ses principes fondamentaux et dans l'esprit du christianisme, qui est fermeté, liberté, respect de l'homme, en même temps que loyauté, cha-rité, douceur, patience.

Grâce à ces directives et à ces objectifs, vos Associations ont prospéré avec la béné-diction de Dieu, et leur développement pro-gressif eut son couronnement dans la journée du 1er mai de l'année 1955, que Notre Prédé-cesseur Pie XII, de vénérée mémoire, pro-clama fête du travail chrétien en la consa-crant à saint Joseph (2).

Vous célébrez donc aujourd'hui la sublime et sanctifiante noblesse du travail, modelé avec amour sur l'exemple de Notre céleste patron.

Action de grâce et prière

Cette fête a pour vous un double caractère de remerciement et de prière.

Remerciement dû au Seigneur, pour l'aide

1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte lien publié par *l'Osservatore Romano* des 2-3 mai 9. Les sous-titres et les notes sont de notre rédac-n.

(2) *D. C.*, n° 1199 du 15 mai 1955, col. 577.

qu'il vous a prêtée durant l'année, en vous accordant de jouir des biens précieux de l'existence et de la famille ; en vous protégeant des dangers de l'âme et du corps ; en faisant tourner à votre avantage spirituel même les inévitables épreuves et amertumes de la vie.

Faites donc monter vers lui vos actions de grâce, car ainsi que le proclament les premières paroles de la messe de ce jour de saint Joseph, il « a rendu aux justes le salaire de leurs travaux et les a conduits par une route semée de merveilles, et il a été pour eux un ombrage pendant le jour et comme la lumière des étoiles pendant la nuit » (*Sag.*, x, 17).

A ce sentiment de gratitude s'ajoute l'acte de supplication pour ce qui vous attend dans l'avenir, acte par lequel vous demandez au Seigneur le don continuel de sa céleste protection et de sa miséricorde, conscients que « si le Seigneur ne bâtit pas la maison, en vain travaillent ceux qui la construisent » (*Ps.* cxxvi, 1).

Forts de cette conviction, vous devez vous abandonner avec pleine confiance en lui, chers fils et filles. Vous savez que le vrai bonheur de l'homme, bonheur qui demeure même au milieu des pénibles vicissitudes de la vie, consiste à ne jamais perdre de vue la fin suprême et que, tout en travaillant allègrement à élever son propre niveau de vie, jusqu'au degré qui convient à la dignité des libres enfants de Dieu, on doit constamment tourner son âme vers Dieu, « vers les désirs célestes ». Qu'elles suscitent donc en chacun de vous un écho efficace les paroles de l'apôtre Paul, lues à la messe de ce matin : « Que la paix du Christ règne dans vos cœurs... Quoi que vous disiez ou fassiez, faites tout au nom du Seigneur Jésus, en rendant par lui des actions de grâces à Dieu le Père... Tout ce que vous faites, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur, et non pour les hommes, sachant que vous recevrez du Seigneur, pour récompense, l'héritage céleste. » (*Col.*, III, 15, 17, 23-24.)

Les travailleurs chrétiens, guides du monde du travail

Courage donc, chers fils et filles, le Seigneur est avec vous. De même que, dans le passé, il a béni vos Associations, de même il saura vous faire progresser *in manu forti et brachio extento* (*Deut.*, v, 15).

Sachez que le Pape est avec vous. Faisant écho aux paroles d'encouragement de Pie XII de vénérée mémoire, qu'il vous adressa en l'audience réservée spécialement à votre Association, le 1er mai 1956, Nous vous disons : « Serrez-vous résolument autour de vos pacifiques drapeaux, auxquels semble déjà sourire un splendide avenir, riche de sûres promesses. Les Associations chrétiennes des travailleurs renferment dans leur sein une force vivante et intérieure qui, entièrement développée, contribuera efficacement à hâter l'avènement souhaité de la véritable paix sociale. Mus par les éternels principes et puisant dans la foi et dans la grâce la force paisible pour surmonter les obstacles, les travailleurs chrétiens ne sont peut-être pas éloignés du jour où ils pourront exercer leur fonction de guides au milieu du monde du travail. » (*A. A. S.*, XXIII [1956] p. 290.) (3)

Ce jour doit arriver, grâce à l'aide toute-puissante du Seigneur et à votre généreuse collaboration, soyez-en convaincus, chers fils et filles. Dans l'application de l'Evangile et de l'enseignement social de l'Eglise est contenue la force qui, seule, peut édifier dans la charité le monde chrétien du travail. Malheureusement, tous les travailleurs catholiques ne croient pas à cette force divine, qui est à leur disposition, et leur tiédeur et leur timidité les empêchent de s'employer au salut de tant de leurs frères. Malheureusement encore, certains d'entre eux sont trompés par une pénible équivoque, ainsi que Nous l'écrivions à Nos fils de Venise, en août 1956 : « Il est à craindre que pénètre dans nos esprits le spécieux axiome que, pour réaliser la justice sociale, pour secourir les malheureux de toute catégorie, pour imposer le respect des lois en vigueur, il faut absolument s'associer aux négateurs de Dieu et aux agresseurs des libertés humaines et même se plier presque à leurs caprices. Ce qui est faux, en principe, et funeste en pratique ». (*Richiami ed incitamenti al clero ed al laicato veneziano*, p. 7-8.)

Soyez donc sans crainte, chers fils et filles, votre mission est grande et bienfaisante : faites donc valoir les talents que le Seigneur vous a confiés, afin de hâter le plein midi, annoncé déjà par votre aube lumineuse et pleine de promesses, où Jésus fera sentir sa douce et bienfaisante puissance dans le monde social !

Munis de la puissance propre à la vérité, allez vers tous, partout où il y a des intelligences à éclairer, des volontés à raffermir, des énergies à canaliser pour le bien ; partout où il y a des larmes à essuyer, des doutes à dissiper, des solitudes à animer. Rapprochez-vous avec douceur, mesure et patience de vos frères éloignés, qui cachent peut-être, sous leur aspect négateur, un cœur meurtri qui a besoin d'amour et de compréhension. Faites-leur comprendre que ce n'est pas dans la haine que se trouve la solution de leurs problèmes, ni dans le triomphe des idées antichrétiennes que réside le secret de la rénovation du monde, mais dans la pratique courageuse, cohérente et énergique du saint Evangile, vécu par tous, dût-il en coûter quelque sacrifice personnel.

Les souffrances du monde ouvrier

Il reste encore beaucoup à faire ; Nous le savons bien, car chaque jour parvient jusqu'à Nous le cri douloureux de tant de Nos fils, qui demandent du pain pour eux-mêmes et pour leur chère famille, cherchent du travail, aspirent à une existence sûre. Notre pensée, Notre affection vont en premier lieu à ces hommes aigris par le chômage ou le demi-chômage. Ce sont eux, donc, qui doivent faire l'objet de la sollicitude commune, et Nous espérons que, grâce à d'opportunes mesures et à des interventions empressées, leurs difficultés seront surmontées, et qu'ils trouve-

(3) *D. C.*, n° 1226 du 27 mai 1956, col. 648-649.

ont les éléments nécessaires de soutien et de »ie familiale auxquels ils ont bien droit.

Pour eux, comme pour tous les travailleurs 'Italie et du monde — spécialement pour eux qui sont astreints à de dures fatigues – Nous implorons l'aide et les consolations de lieu, les dons de la prospérité matérielle et e la paix spirituelle, par l'intercession de otre saint Patron.

O glorieux saint Joseph, qui avez voilé votre ncomparable et royale dignité de gardien de ésus et de la Vierge Marie sous les appa- ences d'artisan, et qui, par votre travail, vez soutenu leur vie, faites sentir votre imable puissance sur les fils qui vous sont articulièrement confiés.

Vous connaissez leurs angoisses et leurs ouffrances, car vous-même vous les avez prouvées aux côtés de Jésus et de sa Mère. e permettez pas que, angoissés par tant de réoccupations, ils oublient la fin pour iquelle ils ont été créés par Dieu ; ne laissez as la méfiance envahir leurs âmes immor- elles. Rappelez à tous les travailleurs que, ans les champs, dans les ateliers, dans les iines, dans les laboratoires de la science, ils e sont pas seuls à travailler, à goûter de la ie, à souffrir, mais que Jésus et sa Mère, qui st aussi la nôtre, sont près d'eux pour les outenir, éponger leur sueur, rendre précieuses urs fatigues. Apprenez-leur à faire du tra- ail, comme vous l'avez fait vous-mêmes, un ès noble instrument de sanctification.

Confiant que Nos paroles susciteront dans otre âme un généreux souffle d'affection et e saintes résolutions, Nous vous donnons, de out cœur, en gage de vœux ardents, à vous, vos familles et, avec une tendresse toute béciale, à vos enfants, aux lieux sanctifiés ar votre travail, à vos collègues, aux très ignes prélats, Nos vénérables frères dans épiscopat qui vous ont accompagnés aujour- hui et qui vous entourent de leur sollicitude astorale, enfin aux dirigeants pleins de érites et aux dévoués aumôniers des Asso- ations chrétiennes des travailleurs italiens, otre paternelle Bénédiction apostolique.

---

a réception de M. Gronchi, résident de la République ita- enne, au Vatican

llocution du Saint-Père

S. S. Jean XIII a reçu, le mercredi 6 mai, . Giovanni Gronchi, président de la République alienne. Au cours de cette réception solennelle, le ape a prononcé l'allocution suivante (1) :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La joie, qu'en ces premiers mois de Notre ser- ce de Souverain Pontife, nous procurent en heureuses et intimes rencontres particulières les présentants les plus illustres et les plus qua- iés de certains peuples, atteint aujourd'hui, avec votre noble et chère visite, sa plus haute expres- sion.

Cette visite suscite, en effet, un double motif de commune allégresse : elle est le joyeux salut de l'Italie, nation la plus proche du Siège du successeur de saint Pierre, premier évêque de Rome et pierre fondamentale de l'Eglise du Christ, et, en même temps, elle est l'heureuse évocation du 30ᵉ anniversaire des pactes du Latran.

Aussi, en vous souhaitant la bienvenue, Notre pensée va-t-elle, avec un sentiment d'affection par- ticulière, à tous les Italiens que vous avez l'hon- neur, monsieur le Président, de représenter.

Depuis le jour où, accomplissant l'acte d'obéis- sance le plus décisif de Notre vie, acte qui Nous fit quitter la terre natale pour une mission de caractère universel et Nous permit, durant près de trente années, de Nous occuper de problèmes vastes et complexes intéressant la réalisation du règne et de la civilisation du Christ, il Nous a été donné de dépasser les horizons limités aux confins d'une seule nation et de Nous rendre compte, en Orient comme en Occident, des condi- tions du monde entier. Ce fut précisément cette perspective plus étendue qui Nous a permis — en accomplissement de Notre fonction de pré- sident des Œuvres de coopération missionnaire en Italie — de mieux connaître l'Italie tout entière et de l'aimer plus profondément, en la voyant riche comme elle l'est des bénédictions de Dieu.

Lors de ces déplacements, à présent lointains, du nord au sud, du Piémont, de la Lombardie, de la Vénétie, jusqu'à la Campanie, aux Pouilles, à la Calabre, à la Sicile et à la Sardaigne, ce fut pour Nous un motif de vive satisfaction et d'édi- fication de découvrir les richesses spirituelles que cette terre conserve et auxquelles elle ne cesse de faire honneur : évêques très dignes et véné- rables, clergé zélé et laborieux selon les exigences de son ministère sacerdotal, populations bonnes et s'inspirant encore de l'esprit religieux de leurs pères. Nous sommes toujours sur terre, monsieur le Président, en Italie comme ailleurs, mais les motifs d'espérer furent et sont plus forts que ceux de craindre, même si çà et là apparaissent des signes de confusion d'idées et de principes qui Nous suggèrent — *Custos quid de Nocte ?* — vigilance, netteté de langage, concorde et ferme volonté d'assurer la bonne défense de tout ce qu'il y a de plus sacré pour chaque nation qui s'honore du nom et de l'esprit du Christ, Sauveur et lumière du genre humain.

Ne trouvez pas déplaisant, monsieur le Pré- sident, de vous rappeler ici, dans la maison du Père commun, où il a plu à la divine Providence de conduire Notre humble personne et de Nous ménager aujourd'hui, cette aimable rencontre, de vous rappeler — disons-Nous — notre première rencontre sous les voûtes de la cathédrale de Pise, en la grande fête du patron saint Ranieri : nous étions en présence l'un de l'autre, en face de l'autel divin, pour une cérémonie solennelle et bien chère, où le peuple en liesse saluait, dans une attitude respectueuse et pieuse, le nouveau président de la République italienne, qu'une coïn- cidence inattendue associait au cardinal patriarche de Venise, heureux l'un et l'autre, de représenter et d'évoquer, au nom de deux cités maritimes, de magnifiques et glorieuses pages de la grande his- toire d'Italie.

Monsieur le Président, que votre indulgence Nous permette de rappeler les notes rapides con-

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte alien de l'*Osservatore Romano* du 7 mai 1959.

fiées à Notre journal de ce jour-là. Les voici :

« 17 juin 1955. A Pise. Nuit employée à préparer quelques mots pour la messe pontificale. Cérémonie à la primatiale, impressionnante en elle-même et en raison des circonstances. Première participation du président Gronchi à une messe solennelle officielle, depuis sa nomination. Tandis que Nous sortions ensemble du temple, au milieu du peuple en fête, il me dit : « La prière donne tant de réconfort à la vie. J'espère que Dieu m'aidera à ne pas être inférieur à ma tâche et aux difficultés qui l'accompagnent... »

Paroles précieuses qui rappellent les devoirs de celui qui est investi de responsabilités publiques, lesquelles, tout en étant d'ordre et d'ampleur différents, sont en fait également caractéristiques et graves.

Chacun sur son chemin, nous nous efforçons d'atteindre les buts de nos tâches respectives, animés donc de sentiments d'humilité et de confiance en Dieu, qui éclaire et soutient par sa grâce l'effort humain, gage des bons succès et des plus intimes consolations de la vie ; de la vie présente et de la vie future.

Monsieur le Président, Nous vous remercions de votre visite. Que les insignes de l'Ordre suprême du Christ, dont Nous sommes heureux d'orner votre très haute dignité, soient pour vous le signe permanent de Nos vœux cordiaux pour l'Italie bénie et chérie.

En vous confiant cette distinction, qui est la plus ancienne et la plus élevée, Nous Nous plaisons à vous dire, pour finir, que Nous avons eu aussi l'intention d'honorer par là la mémoire du grand Pontife qui l'institua, il y a bien longtemps, le 14 mars 1309, le dernier des Papes dont Nous avons, comme en héritage, continué de porter le nom : le Pape Jean XXII.

Monsieur le Président, les noms présentent, eux aussi, d'heureuses coïncidences ; ils aiment se trouver en bonne compagnie. *Nomen et omen*, un présage et un souhait.

La béatification de Marguerite d'Youville

L'allocution de S. S. Jean XXIII aux pèlerins canadiens (4 mai 1959)

Le dimanche 3 mai, s'est déroulée, dans la basilique Saint-Pierre, la cérémonie de la béatification de Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville, fondatrice des Sœurs de la Charité, dites « Sœurs Grises ». Voici l'allocution qu'a prononcée S. S. Jean XXIII en recevant, le lendemain, les pèlerins guidés par S. Em. le cardinal Léger, archevêque de Montréal et de nombreux autres évêques canadiens (1) :

Nous sommes heureux de vous accueillir, chers fils du Canada, venus à Rome pour la solennelle béatification de la Mère Marie-Marguerite d'Youville, et, parmi vous, Nous saluons très particulièrement les chères « Sœurs Grises », tout à la joie de la glorification de leur fondatrice.

Malgré la distance, vous êtes accourus nombreux pour cette fête de l'Eglise, qui est aussi — à un titre tout spécial — une fête de votre patrie, puisque c'est la première fois qu'une fleur de sainteté éclose sur le sol même du Canada s'épanouit sous les voûtes de Saint-Pierre. Nous Nous en réjouissons avec vous ; Nous en félicitons vos évêques ici présents, héritiers et continuateurs d'une lignée de prélats et d'apôtres qui, à la suite de Mgr de Montmorency Laval, ont implanté profondément la foi chrétienne sur les rives du Saint-Laurent et dans tout le pays. Nous tenons en particulier à dire Notre affection à Notre fils très aimé le cardinal-archevêque de Montréal, ainsi qu'au très cher archevêque de Québec, dont le siège — devenu aujourd'hui primatial — étendait alors sa juridiction jusqu'à l'ancienne Ville-Marie où vécut la bienheureuse.

De grand cœur, chers pèlerins, Nous vous proposons en exemple cette fille de votre peuple, que Nous venons d'élever à l'honneur des autels. De la famille Dufrost de Lajemmerais, qui lui donna le jour, elle avait reçu le précieux héritage d'une foi profonde, et deux de ses frères furent prêtres. Dans son propre foyer, douloureusement éprouvé, hélas ! elle fut une épouse vertueuse dans le malheur, une veuve pleine de dignité et de courage, une mère exemplaire qui eut la consolation de voir monter à l'autel les deux fils qui survécurent des six enfants nés de son union avec François d'Youville. Votre patrie doit beaucoup à ces femmes admirables qui ont fait au Canada la force de la famille chrétienne, pépinière de vocations sacerdotales et religieuses. Que les épouses et les mères de chez vous trouvent donc aujourd'hui, dans la glorification de l'une d'entre elles, un motif de fierté et d'allégresse, un encouragement aussi à persévérer dans la voie du devoir !

Lorsque, en 1737, Mme d'Youville, guidée par de saints prêtres de la Compagnie de Saint-Sulpice, jeta les premiers fondements de son œuvre de charité, elle ne pouvait prévoir par quelle longue suite d'épreuves matérielles, de souffrances physiques, de contradictions humaines, le Seigneur la ferait passer, afin d'asseoir solidement l'institution nouvelle sur le roc de la foi et de l'humilité. Si aujourd'hui quelque 7 000 religieuses, groupées en six rameaux indépendants, s'honorent de vivre dans l'esprit de la bienheureuse, n'oublions

---

(1) Texte français publié par *l'Osservatore Romano* du 6 mai 1959.

Marguerite Dufrost de Lajemmerais est née le 15 octobre 1701, à Varenne, près de Montréal, étant ainsi, comme l'a fait remarquer S. Em. le cardinal Léger au Saint-Père, la première bienheureuse née au Canada. Son père, officier de la garnison française, mourut alors qu'elle était encore toute jeune. A 21 ans, elle épousa François d'Youville, qui devait se révéler être un mari inconstant et dépensier. Des six enfants qu'elle eut de cette union, quatre moururent en bas âge ; les deux qui vécurent, Charles et François, devinrent des prêtres exemplaires. Veuve à 29 ans, elle dut tenir un petit magasin pour acquitter les dettes de son mari et élever ses enfants. Elle accueillit chez elle, avec une grande charité, de nombreux déshérités et malades. Des amies vinrent se joindre à elle pour l'aider, et c'est ainsi que se constitua le premier noyau de ce qui devait devenir la Congrégation des Sœurs de la Charité, malgré toutes les campagnes de calomnies déchaînées contre la fondatrice et ses compagnes. La Mère d'Youville est morte le 24 décembre 1771, à l'hôpital général de Montréal dont elle était directrice.

as que les fruits admirables de bien, pro-
uits depuis deux siècles, proviennent de
humble semence jetée en terre canadienne
ar cette femme intrépide et qui, comme
utes les grandes œuvres de Dieu, y germa
nguement dans la souffrance.

L'amour surnaturel des pauvres, des ma-
des, des déshérités, fut le ressort secret qui
nima cette grande âme. Etre bon, être
mple, plein de respect et de délicatesse pour
ux qui souffrent, qui sont humiliés par leur
ndition physique ou morale ; répandre
rmi eux le sourire et le réconfort de
mitié ; faire rayonner sur tous la chaleur
une charité constamment renouvelée dans la méditation du cœur du Christ : voilà, n'est-ce pas, chers fils et chères filles, la grande leçon que vous emporterez de la glorification par l'Eglise de la bienheureuse Marie-Marguerite d'Youville.

Nous invoquons, en terminant, sur le si digne et si cher cardinal Léger, sur les autres membres de la hiérarchie canadienne venus à Rome pour cette circonstance, sur vous tous, chers pèlerins, et d'une façon très particulière, sur les Sœurs de la Charité de Montréal, une large effusion de grâces par l'intercession de la nouvelle bienheureuse, et Nous vous accordons de grand cœur à tous Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Discours de S. S. Jean XXIII aux cultivateurs directs d'Italie (*22 avril 1959*) (*1*)

Une grande joie inonde Notre âme en ce moment
Nous vous adressons Notre salut paternel, tout
argé de bénédictions, chers fils et filles de la
nfédération nationale des cultivateurs directs,
e réunissent ces jours-ci le XIII[e] Congrès
tional et le VII[e] Congrès des Groupements
raux féminins et des Jeunes cultivateurs.

En contemplant, en effet, votre assemblée si
andiose, en regardant pour ainsi dire chacun de
us, Nous revoyons le visage serein, bien que
arqué par tant de fatigues, des braves gens des
mpagnes, qui Nous fut familier dès Notre
fance. Notre pensée retourne aujourd'hui avec
e particulière intensité vers ce monde rural,
nsée toute pleine de souvenirs et de douces
pressions, les premières que fit naître en Nous
Providence ; et votre présence, ici, a pour Nous
parfum des bonnes choses, des personnes
ères. Mais la satisfaction que Nous éprouvons
ce jour provient encore d'un autre motif.
puis que le Seigneur a bien voulu Nous appeler
assumer les responsabilités du Souverain Ponti-
at, c'est la première fois que Nous vous rencon-
ons dans une audience réservée à vous seuls.
cette première rencontre, Nous sommes heu-
ux de saluer, en vos personnes, tous les milliers
cultivateurs directs qui, au sein de plus de
ize mille sections de la Confédération, offrent
exemple d'union et de bonne volonté. En vous,
Pape voit et embrasse tous les cultivateurs des
lles et fertiles campagnes d'Italie, spirituelle-
ent présents ici, aujourd'hui avec vous.

Votre méritante Confédération va compter, en
tobre prochain, quinze années de vie. Quel
agnifique chemin elle a déjà parcouru en si peu
temps ! Que de brillantes et pacifiques activités
e a enregistrées chaque année, toutes orientées
rs la protection toujours plus complète de votre
avail, de votre préparation technique, de vos
soins même domestiques, de votre avenir lui-
ême, soutenue en cela par votre concours tou-
urs harmonieux. En parcourant vos annales, en
ant, en particulier, les sages discours que vous
adressés Notre Prédécesseur Pie XII, qui vous
mait tant, on voit clairement les étapes parcou-
es d'un pas assuré et les joyeuses espé-
nces que la Sainte Eglise a déposées et dépose
vous. C'est ainsi que se sont réalisées les paroles stimulantes de l'encyclique *Rerum Novarum*, dans laquelle Léon XIII encourageait la formation d'associations chrétiennes de travailleurs ; et c'est aussi à vous que vont les éloges de Pie XI, aux groupements constitués après cette invitation, pour avoir formé « des travailleurs chrétiens sachant allier harmonieusement la pratique diligente de leur métier avec de solides principes religieux, capables de défendre efficacement leurs droits et leurs intérêts temporels avec une fermeté qui n'exclut ni le respect de la justice ni le désir sincère de collaborer avec les autres classes au renouvellement chrétien de la société ». (Lett. encyc. *Quadragesimo Anno*, *A. A. S.*, XXIII, 1931, p. 187.) (2)

Aussi, que s'élèvent tout d'abord vers Dieu vos remerciements, pour l'aide bénie qu'il a constamment accordée à votre Confédération, devenue grâce à lui l'une des forces utiles et bienfaisantes au service de chacun et de la vie nationale.

Des problèmes toujours nouveaux se présentent par ailleurs à votre attention et requièrent de l'intelligence, de la constance et de la précision, pour être résolus. Votre Congrès revêt cette année une importance particulière en raison de l'ampleur et de l'urgence des sujets traités, spécialement celui concernant la prochaine entrée en vigueur du Marché commun européen, avec les questions complexes qui s'y rattachent et qui demandent une organisation appropriée aux nouvelles exigences, si l'on veut être préparé à l'évolution en cours. D'une grande importance est également pour vous l'étude d'un plus grand équilibre entre le revenu de votre propriété et le poids des charges imposées par l'Etat ; problème que Nous souhaitons voir résolu selon les sages données de la doctrine sociale chrétienne et dans le respect de la situation réelle de l'agriculture. Les thèmes développés par les deux Congrès nationaux des Groupements féminins ruraux et des Jeunes cultivateurs ont, eux aussi, une grande valeur humaine et chrétienne.

Nous n'entendons pas entrer dans le vif de ces problèmes ; cédant toutefois à l'affection si profonde que Nous éprouvons pour vous, Nous voulons vous exposer quelques pensées, susceptibles, avec l'aide de Dieu, de vous éclairer dans l'accomplissement de votre mission.

---

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte
lien de *l'Osservatore Romano* du 24. 4. 1959. Les
us-titres sont de notre rédaction.

(2) *D. C.*, n° 569 du 6. 6. 1931, col. 1412. (*N. D. L. R.*)

Aimez la terre

Chers fils et filles, *aimez la terre*, vous disons-Nous en premier lieu. Elle est le lien, suave et fort qui, outre celui de la famille, vous unit étroitement à vos lieux d'origine et de travail et à tant de souvenirs qu'ils renferment, souvenirs qui se transmettent comme un héritage sacré de génération en génération. Il est vrai que la cultiver, en conséquence du péché originel, exige de la fatigue et de la peine, comme, du reste, toute activité exercée par des forces humaines. Il est aussi vrai que son produit ne correspond pas toujours au travail accompli, ce qui contraint souvent de chercher dans les villes une existence offrant des avantages économiques plus immédiats, bien que pas toujours assurés.

Espérant que grâce à l'étude constante du problème rural et grâce à la bonne volonté de tous ceux qui ont mission de trouver ses solutions immédiates, on pourra obvier aux difficultés actuelles, Nous vous disons : aimez la terre, mère généreuse et sévère qui renferme dans son sein les trésors de la Providence ! Aimez-la, aujourd'hui surtout où se propage une dangereuse mentalité qui attaque les valeurs les plus sacrées de l'homme ; vous trouverez en elle un cadre serein pour le développement et la sauvegarde de votre personnalité complète ; aimez-la parce que, à son contact et moyennant votre noble travail, l'âme peut plus facilement s'améliorer et s'élever vers Dieu.

Cependant, cet amour ne veut pas dire usage paisible et imprévoyant de méthodes antiques, non adaptées aux exigences nouvelles, mais étude et emploi des nouveaux procédés de culture et de travail, suivant le rythme incessant d'un progrès continuel. Aussi, trouvons-Nous très opportun le thème du Congrès des Groupements de jeunesse, visant à « soutenir l'effort des jeunes en vue d'assurer aux campagnes les énergies nécessaires pour les faire progresser » ; et jugeons-Nous très appropriées ces paroles : « essayer, produire, progresser », proposées à la bonne volonté des jeunes les plus avancés, afin de les inciter à rechercher dans la terre les raisons de l'aimer toujours davantage, comme le savant aime ses instruments de précision et les perfectionne continuellement pour de nouvelles conquêtes bienfaisantes.

Notre invitation à aimer la terre s'adresse à tous les cultivateurs, mais elle va tout spécialement aux jeunes, car c'est à leurs robustes mains, à leur vive intelligence et à leur esprit entreprenant que sont confiés la continuité et le progrès de la vie rurale et, partant, de la vie nationale.

Aimez la famille !

Aimez la famille ! C'est la deuxième pensée que Nous vous proposons. Sans cet amour, ce que Nous venons de vous dire n'aurait pas sa pleine signification. L'attachement à la terre n'est compris et apprécié que dans l'amour de sa famille, au sein de laquelle est déposé le secret de l'intégrité et de la force de chaque nation. L'exode des campagnes a pour conséquence directe de mutiler et parfois même de désagréger l'institution familiale, en lui imposant une mentalité et des habitudes pernicieuses.

Au contraire, quel merveilleux spectacle que celui d'innombrables familles, jalouses de conserver les vertus chrétiennes les plus pures et les plus authentiques, où le père est un guide ferme et sûr, un exemple de droiture, d'amour du travail, de sacrifice ; où la mère, telle une abeille industrieuse, accomplit en silence, soutenue par sa confiance en Dieu, sa mission ardue d'éducatrice et de travailleuse ; où les courageux jeunes gens, que le contact avec la terre a rendus plus simples et plus loyaux, et a préservés davantage des dangers, grandissent purs et forts, espoir et consolation des parents ; où les petits, « comme de jeunes plants d'olivier autour de la table » (*Ps.* cxxvii, 3), sont la joie de la maison, en apportant les bénédictions du Seigneur. Ce n'est pas un tableau imaginaire que celui que Nous venons de tracer, mais une réalité, grâce à Dieu, toujours vivante, et Nous-même en avons été souvent un témoin charmé et ému.

Aimez donc la famille ! Nous Nous tournons à présent particulièrement vers le groupe rural féminin, dont le Congrès a mis au point tant de délicats problèmes. L'amélioration souhaitée des conditions de travail et de rendement, l'effort pour l'enrichissement culturel et spirituel, doivent tendre ici au parfait épanouissement de la vie familiale. Que votre gloire, donc, que votre sainte ambition soient d'avoir une famille saine, honnête, laborieuse, sur laquelle puisse se poser avec complaisance le regard de Dieu ; une famille qui soit un exemple par son esprit de piété et de bonté, et aussi par sa joyeuse harmonie, trempée par les épreuves, et grâce à laquelle est plus facile la collaboration active dans l'effort tendant à l'obtention d'un niveau plus élevé de vie.

Aimez l'Eglise

Chers fils et filles, une dernière pensée : *aimez l'Eglise.* A travers tous les siècles, elle a toujours trouvé parmi les gens de la campagne les éléments solides et capables, avec lesquels elle a formé la plus grande partie de ses prêtres et de ses saints. Alors que, au cours des derniers siècles, par suite du déclin de la foi et du *sentire cum Ecclesia*, s'est perdue dans d'autres classes sociales l'estime pour le don éminent de la vocation sacerdotale et religieuse, l'apport de la campagne au sacerdoce a été et est toujours irremplaçable. De même, et comme conséquence évidente, grand est le nombre des saints que le Seigneur a voulu choisir parmi les familles rurales, comme les fleurs les plus odorantes. Le temps Nous manquerait, si Nous voulions les énumérer tous ; qu'il Nous suffise de rappeler, en raison de circonstances qui Nous touchent de plus près : le saint Curé d'Ars, dont on célèbre cette année le centenaire de la mort ; Don Bosco, auquel on va, dans quelques semaines, consacrer ici, à Rome, une église, et saint Pie X, transporté momentanément dans sa chère Venise, au milieu de l'allégresse d'un peuple en prière.

Conservez donc, inaltéré, ce précieux patrimoine d'esprit religieux, qui est votre trésor le plus grand ! Aimez l'Eglise, vos évêques et vos prêtres. Soyez ses membres actifs, en prenant part à sa vie avec une joie profonde et consciente ; soyez exemplaires dans toutes les manifestations de votre paroisse. Nourrissez le désir de connaître toujours mieux l'enseignement maternel de l'Eglise, enseignement susceptible de donner une réponse certaine et rassurante à toutes vos questions ; soyez des soutiens fervents de sa doctrine sociale, dans laquelle vous pourrez puiser lumière et directives sûres.

Chers fils et filles, si vous gardez vivant en vous l'amour pour la terre, pour la famille, pour l'Eglise, la paix la plus grande comblera vos cœurs et les bénédictions de Dieu descendront, abondantes, sur vous, comme la rosée bienfaisante qui, le matin, rafraîchit vos champs et en embellit les fleurs. Nous implorons de Dieu cette effusion de dons célestes sur les activités, les espérances, les fatigues de votre vie quotidienne ; et, en gage de ces faveurs, Nous vous donnons de grand cœur, à vous, à vos familles lointaines, et avec une tendresse spéciale à vos enfants et à vos vieux parents, aux dirigeants et collaborateurs, enfin, de votre Confédération et à tous ceux qui vous sont unis par les liens du travail et de l'amitié, Notre paternelle et réconfortante Bénédiction apostolique.

ettre de S. S. Jean XXIII ux Scouts catholiques d'Italie (1)

A Notre Vénérable Frère Ettore Cunial, arche- que titulaire de Soteropolis, aumônier général l'Association des Scouts catholiques d'Italie.

Heureux de vous assurer que Nous sommes spi- uellement présent aux travaux du Conseil général l'Association des Scouts catholiques d'Italie, ous adressons aux participants un cordial salut bienvenue.

Avec une paternelle satisfaction, Nous Nous aisons à constater les nobles aspirations, la vive tivité et les développements de cette méritante sociation, école de saine et adéquate prépara- n à la vie tendant à préparer les jeunes — dès nfance — à être des hommes de caractère et des oyens loyaux, habitués à la discipline, trempés r le sacrifice, et surtout de bons chrétiens, aspi- nt à la vertu, pratiquant la charité, filialement tachés à l'Eglise, soucieux de témoigner de ur foi.

Nous souhaitons à un si généreux effort une pulsion toujours plus efficace pour le bien des ères âmes juvéniles, afin que leur soit inculqué sens de la responsabilité et de la fidélité aux voirs religieux, familiaux et sociaux, et Nous primons le vif espoir que Nous avons de voir zèle des aumôniers et l'abnégation des diri- ants couronnés de nouveaux et consolants résul- ts. Nous prions Dieu avec ferveur d'exaucer nos eux et Nous vous donnons de grand cœur à vous, mônier général, à vos collaborateurs, aux embres du Conseil venus à Rome, la Bénédiction plorée, que Nous étendons volontiers à la famille ut entière des Scouts catholiques d'Italie, en gage abondantes grâces célestes.

Du Vatican, le 2 mai 1959.

JEAN XXIII.

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte lien publié par *l'Osservatore Romano* des 8-9 mai 59.

'Eglise n'admet les miracles qu'a- rès un examen sévère des faits

On se rappelle que S. Em. le cardinal Ottaviani, en avant son élévation au cardinalat, dans un ticle retentissant de l'Osservatore Romano, *avait is en garde les fidèles contre les faits réputés erveilleux* (cf. D. C., *n° 1091, du 25 mars* 1951, *l.* 353-356).

Le R. P. Siwek, dont nous avions signalé l'ou- age sur Thérèse Neumann : Une stigmatisée de s jours *(cf. D. C., n° 1106 du 21 octobre 1951, l. 1316), de passage à Paris, veut bien nous com- uniquer la lettre que lui adressait, deux ans rès, S. Exc. Mgr Carinci, secrétaire de la con- égation des Rites. Elle montre une fois de plus sévérité de l'Eglise dans l'examen de tout fait puté merveilleux. En voici la traduction :*

CRA CONGREGATIO RITUUM

TRÈS RÉVÉREND PÈRE SIWEK,

J'ai lu avec attention votre livre : *Une stigma- ée de nos jours.* J'y ai admiré une exposition objective des faits, aucun parti pris *a priori*, un jugement pondéré sur chacun des phénomènes mer- veilleux qui se vérifient chez Thérèse Neumann, parmi lesquels un grand nombre sont scientifique- ment d'origine naturelle, alors que l'origine d'un petit nombre reste jusqu'à maintenant douteuse. Vous ne donnez pas de jugement absolu sur eux, ni pour ni contre, comme malheureusement, avec une déplorable légèreté, un grand nombre le font en ce cas en donnant leur avis avec une excessive facilité, bien qu'incompétents en logique, ou en pathologique, ou en théologie, etc., et, s'ils sont catholiques, ils croient servir les intérêts de Dieu et de l'Eglise, soit en niant le surnaturel, soit en attribuant presque tous les phénomènes à une action surnaturelle.

L'Eglise, société surnaturelle, admet nécessaire- ment la possibilité et l'existence des faits surna- turels, mais elle en exige des preuves certaines, exemptes de doute. Elle veut la vérité, non la pro- babilité, si grande qu'elle soit. Telle est la norme de la sacrée congrégation des Rites quand elle doit juger des faits qui se présentent comme des miracles pour la béatification et la canonisation des serviteurs de Dieu.

C'est pourquoi le Pontife régnant a voulu ren- forcer l'étude scientifique — qui déjà auparavant se faisait par trois médecins au moins pour chaque guérison merveilleuse — en créant un Conseil médical qui discute, avec une pleine liberté, l'avis de deux médecins, le plus souvent des spécialistes, qui ont donné, indépendamment l'un de l'autre, leur opinion par écrit. Cette sentence collégiale, donnée par écrit par huit ou neuf savants, présente une certitude morale en raison de la compétence de tels juges. Cependant, il arrive parfois que la sacrée congrégation réclame de plus grands éclair- cissements de ce collège médical (1).

Cette façon de procéder montre le grand soin de l'Eglise pour exclure tout doute et faire éclater la vérité de l'intervention divine dans les faits qui sont présentés comme des miracles.

Votre livre donc, qui est une étude critique, physiologique, psychologique, logique, théologique sur les faits de Konnersreuth, offre une contribu- tion précieuse à l'étude de cas semblables et cons- titue un modèle du genre. Il est en outre de grande utilité pour tous les médecins catholiques et non catholiques. Il permettra à ces derniers de con- naître bien des vérités qui leur sont inconnues et de dissiper, s'ils sont de bonne foi, bien des ombres et des préjugés ; il encouragera les premiers à écrire librement et à exposer leur opinion, sans crainte d'encourir l'accusation d'incrédulité, du moment qu'ils s'en tiennent à des jugements stric- tement scientifiques; et à tous il permettra de tou- cher du doigt que l'Eglise, et d'une manière spé- ciale la sacrée congrégation des Rites, est amie de la vérité, se sert de tous les moyens pour y arriver et ne craint pas de ne pas admettre comme miracle un fait qui présente même le plus léger doute d'origine naturelle.

En somme, mon Révérend Père, vous avez bien mérité de la science, de l'Eglise et spécialement de la sacrée congrégation des Rites.

Veuillez agréer mes félicitations et mes remer- ciements.

Votre très dévoué

† ALFONSO CARINCI,
archevêque titulaire de Séleucie d'Isaurie, secrétaire de la sacrée congrégation des Rites.

(1) On verra une preuve de cette rigueur scientifique de Pie XII, qui correspond bien à son caractère tel que l'a dépeint le R. P. Leiber (*D. C.*, 1959, col. 163), dans son discours posthume sur Benoît XIV (cf. *D. C.*, n° 1303 du 10 mai 1959, col. 603-606 (*N. D. L. R.*).

Allocution de Sa Sainteté à des employées de maison

(19 avril 1959)

Voici la traduction d'un discours adressé par S. S. Jean XXIII à plus de 10 000 *employées de maison appartenant, soit aux A. C. L. I. (Association chrétienne des travailleurs italiens), soit au mouvement* Tra noi (Entre nous) (1) :

CHÈRES FILLES EN JÉSUS-CHRIST,

Votre présence Nous remplit d'une joie particulière.

Si toutes les catégories de fidèles reçoivent de Nous un accueil paternel, parce que toutes sont membres du Corps mystique du Christ qui est l'Eglise, si tous nos fils Nous sont toujours chers, Nous pouvons bien dire qu'ils Nous sont d'autant plus chers qu'ils sont plus humbles, parce qu'ils rappellent le mieux l'humilité et la douceur du Rédempteur, qui s'est fait pauvre pour nous, afin de nous faire participer à ses richesses infinies (cf. *II Cor.*, VIII, 9.

UN TRAVAIL QUI DONNE LES PLUS GRANDES POSSIBILITÉS D'IMITER JÉSUS ET MARIE

Aussi, avec quelle joie vous recevons-Nous, chères « travailleuses de la maison », qui, par votre profession elle-même, Nous rappelez tant d'aspects de la doctrine et de l'exemple de Jésus-Christ qu'on peut bien dire que votre condition, qui a tant de points de ressemblance avec la condition terrestre de Jésus-Christ et de sa Très Sainte Mère, vous offre de plus grandes possibilités de vous approcher de la sainteté, en imitant précisément Jésus et Marie.

Rappelez-vous. Notre-Seigneur voulut, au début de sa passion, montrer qu'après avoir aimé les siens, il entendait les aimer jusqu'à la perfection (cf. *Jean*, XIII, 11) ; et comme preuve de son immense amour, avant d'instituer l'Eucharistie et de commencer sa douloureuse passion à Gethsémanie, il tint à accomplir un acte d'humilité extrême, en s'abaissant, lui, Fils de Dieu et Roi de gloire, jusqu'à laver les pieds de ses apôtres. Cet humble service terminé, il leur dit : « Comprenez-vous ce que je vous ai fait ? Vous m'appelez Maître et Seigneur, et vous dites bien, car je le suis. Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous devez aussi vous laver les pieds les uns des autres. Car je vous ai donné l'exemple, afin que, comme je vous ai fait, vous fassiez aussi vous-mêmes. » (*Jean*, XIII, 12-15.) Et déjà, quelques jours avant cette scène, montant vers Jérusalem pour commencer sa passion, il avait proclamé solennellement : « Le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. » (*Matth.*, XX, 28.) Et quel service ! « Donner sa vie pour notre rachat », pour le rachat de nous tous, qui étions esclaves du péché.

Assurément, il ne s'agit pas du lavement matériel des pieds ou d'autres services déterminés, mais avant tout des énergies spirituelles que chaque chrétien doit dépenser pour son prochain en esprit d'humilité et de charité. Mais qui ne voit qu'une vie, employée pour ainsi dire professionnellement au service des familles, peut, si elle s'inspire de l'enseignement de Notre-Seigneur, faciliter l'imitation du Christ, le perfectionnement spirituel, la sainteté ?

Par ailleurs, ce travail a son ultime motif dans l'obligation supérieure et universelle de servir Dieu ; c'est pour cela que nous avons été créés par le Père, rachetés par Jésus et sanctifiés par le Saint-Esprit. « Ma nourriture, répétait Jésus, est de faire la volonté du Père » (*Jean*, IV, 34) ; et il nous enseignait à demander dans le *Pater Noster* : « Que votre volonté soit faite, sur la terre comme au ciel. »

Si parfois, dans la vie chrétienne, le service de Dieu peut coûter beaucoup, quel réconfort de penser que la Très Sainte Vierge Marie nous a précédés, elle qui, par son prompt et généreux «*Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum* », nous a donné le Verbe incarné !

Chères filles, si vous remplissez vos devoirs dans cet esprit, vous êtes bienheureuses, car vous ne servez pas les hommes, mais Dieu ; bienheureuses, car à l'exemple et avec la grâce du Christ, à l'exemple et avec la protection de Marie, vous pouvez perfectionner et vos activités et vous-mêmes.

Ainsi, votre travail deviendra léger et vous saurez l'accomplir, non parce que vous êtes contrôlées par les hommes, mais parce que Dieu vous voit, et alors vous parviendrez à servir avec sérénité, même des personnes difficiles à contenter.

Qu'aujourd'hui on ne vous appelle plus « servantes » ou « domestiques », mais « travailleuses de la maison », c'est certainement — dans un sentiment de courtoisie et de juste appréciation de votre précieux service — un progrès consolant. Si, en effet, dans la Sainte Ecriture, le mot *serviteur* rappelle surtout le service de Dieu, dans le monde romain ce même mot rappelait la plaie de l'esclavage, véritable honte de l'antique Rome païenne. A Rome, le serviteur, c'est-à-dire l'esclave, n'avait même pas le droit à sa dignité, à son honneur, et nous savons comment étaient traitées les femmes esclaves ! La suppression de ce mot est un fruit lent, et, à l'insu d'un grand nombre, de l'Evangile, dont l'esprit a imprégné notre civilisation.

Soyez donc les bienvenues, travailleuses de la maison, dans la sublime dignité de votre travail, qui fut l'héritage de la Sainte Famille et vous donne le droit à un juste salaire, aux assurances sociales et au respect de votre profession, laquelle est humainement égale aux autres et même, dans l'esprit de l'Evangile, ainsi que Nous l'avons déjà dit, privilégiée !

Cependant, tout aussi noble et digne est l'autre appellation de « domestiques » ; c'est-à-dire que vous n'êtes pas de simples salariées étrangères à la maison où vous rendez service, mais vous participez à l'unité familiale, aussi

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* des 20-21 avril 1959. Les sous-titres sont de notre rédaction.

ellement que le disait saint Paul des païens ntrés dans le nouvel Israël, l'Eglise : « Vous êtes plus des étrangers ni des hôtes de pas- ge, mais vous êtes concitoyens des saints membres de la famille de Dieu « *domestici ei.* » (*Eph.*, II, 19.)

Et comme tels, Nous vous exhortons à per- vérer avec force et avec sérénité dans votre emin.

Résister aux tentations

Avec force, car, toujours et en tous lieux, l'esprit des ténèbres, semblable à un lion gissant, rôde, cherchant des âmes à dévorer *Pierre*, v, 8) ; il dresse des pièges à votre reté, exposée à tant de dangers dans un onde moderne, qui a perdu le sens de la serve ; il dresse des pièges à votre foi, votre ntiment religieux, votre avenir ». Résistez à s attaques en opposant la force de votre i, vivante et agissante, grâce à la prière, l'usage des sacrements, à la fuite des occa- ons dangereuses, à une continuelle vigilance. ous aussi, vous avez été comprises en quelque rte dans la prière sacerdotale que Jésus- hrist adressa à son divin Père dans la der- ère cène, en disant : « Père saint..., je ne mande pas que vous les enleviez de ce onde, mais que vous les préserviez du mal. » ean, XVII, 15.)

Soyez des apotres

Nous osons vous demander plus encore : yez des apôtres autour de vous. Avant tout. rmi vos sœurs de la même condition sociale, les éloignant de toute embûche et en les nenant dans la voie du Seigneur, même au oyen d'honnêtes divertissements. C'est là e forme d'apostolat bien conforme à l'es- it et à la structure du mouvement « *Tra noi, tre Nous* », dont je suis heureux de louer s mérites qui Nous sont bien connus. Au être pieux et zélé qui a donné sa vie et son ne à ce mouvement, ainsi qu'à toutes les rsonnes qui l'assistent, Nous adressons Nos licitations et Nos remerciements.

Soyez des apôtres au sein des familles, dont us êtes les « domestiques », à commencer r les petits enfants, qui souvent sont en ande partie confiés à vos soins ; soyez des ôtres par l'exemple et, à l'occasion, par la role, même parmi les adultes. Vous savez e dans les premiers siècles du christianisme, rtout dans cette Rome capitale de l'Empire, grand nombre de familles furent amenées la foi chrétienne par l'exemple et par la role d'esclaves chrétiennes de l'Orient.

Chrétiennes totales, travailleuses fidèles, ôtres généreuses. Nous vous dirons enfin ns périphrase, vous jugeant même capables joyeuses d'accueillir Notre invitation : soyez s saintes. Alors votre vie, même au milieu s difficultés qui sont l'héritage de toute éature humaine, sera sereine et aura cette ix que Jésus-Christ seul et sa grâce, et n le monde, peuvent donner.

Nous mettons vos résolutions sous le patro- ge des domestiques élevées aux honneurs s autels : celles du monde ancien, comme sainte martyre Blandine de Lyon ; celles moyen âge, comme sainte Zite de Lucques, nt nous allons célébrer la fête dans quelques jours ; celle des temps modernes, comme la bienheureuse Anna-Maria Taïgi, qui, née à Sienne, vint comme domestique à Rome même.

Mais Nous les confions surtout à la très fidèle servante du Seigneur, Marie Immaculée ; que sa protection maternelle vous soutienne, vous guide, vous anime, vous conduise par la main à Jésus béni, et enfin, après un long, glorieux et méritoire service, à la suprême béatitude de la vie éternelle.

Allocution du Saint-Père aux agents de police de Rome (1)

(21 avril 1959)

Nous vous accueillons avec une particulière et cordiale affection, chers fils, membres du corps des agents de police de Rome, qui, le jour de votre fête, pour prouver votre ardente dévotion à la Chaire de Pierre, avez voulu recevoir Notre salut et Nos encouragements.

Votre présence mérite considération : elle est un acte de la foi qui vous anime et qui est l'expression de votre joie présente, en même temps que la garantie de votre heureux avenir de parfaits chrétiens.

Vous êtes les hommes de l'ordre. A votre diligence, à votre esprit de sacrifice, à votre vigilance est confiée une mission délicate : l'assurance que, dans la vie de la cité, tout se passe bien, avec discipline, dans le respect des lois, des bonnes mœurs et aussi de la morale chrétienne. Or, vous ne pourriez accomplir comme il convient vos fonctions qui exigent de chacun de vous de la présence d'esprit et un contrôle continuel de soi, si vous ne viviez pas les premiers dans l'ordre fondé sur la conscience droite, et si vos vertus restaient à un niveau purement humain, sans être soutenues par la foi, vertue théologale, c'est-à-dire surnaturelle et divine.

Les contacts quotidiens eux-mêmes, que vous avez avec les couches sociales les plus disparates, vous enseignent que, là où est la foi, là règne la paix, la concorde, l'honnêteté profonde ; tandis que sans elle il y a mécontentement, désordre et déséquilibre, même sous le clinquant d'apparences trompeuses, comme la richesse et le bien-être.

Ayez donc de la foi, chers fils. Foi en Dieu le Père, qui voit tout et pourvoit à tout ; foi dans son Fils unique, incarné et mort pour notre salut, qui viendra un jour pour nous juger, « et alors, rendra à chacun selon ses œuvres » (*Matth.*, XVI, 27) ; foi dans l'Eglise, qui continue sur terre la mission de Jésus, mission non de prédominance terrestre, mais de paix, de douceur et de salut temporel et éternel.

Si vous avez ces sentiments, votre lumière brillera sur le candélabre, selon les paroles de Jésus : « Qu'ainsi votre lumière brille devant les hommes, afin que, voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. » (*Matth.*, V, 16.) Car vos actes, vos gestes, vos paroles sont plus exposés au jugement du prochain ; qu'ils ne soient donc pas seulement empreints d'une courtoisie privée de valeur devant Dieu, mais qu'ils aient encore le parfum de la foi, la chaleur de la charité, l'intention d'édifier en agissant bien.

---

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 22 avril 1959.

Cependant, votre foi doit avoir une intensité particulière, pour une raison qui vous fait honneur : vous appartenez, en effet, au corps des agents de police de Rome ; vous avez donc pour mission de veiller sur cette cité unique au monde, non seulement par ses monuments, mais parce qu'elle est le Siège de Pierre et de ses successeurs. C'est ce caractère sacré qui attire plus nombreuses les foules de pèlerins, lesquels viennent vénérer les tombeaux des apôtres et des martyrs, et recevoir la bénédiction du Pape.

Il est donc souverainement désirable que Rome n'offre rien au regard des étrangers qui offusque sa dignité, rien qui offense les convictions de celui qui, animé de pieuses intentions, en parcourt les rues, rougies jadis du sang de tant de héros de la foi chrétienne. A vous aussi, suivant vos moyens, est donc confiée la sauvegarde du caractère sacré de Rome, prédestinée par Dieu à la haute mission de guider spirituellement le monde, ainsi que semblèrent en avoir l'intuition les poètes païens eux-mêmes :

Longa sit huic aetas dominaeque potentia terrae.
Sitque sub hac oriens occiduusque dies !

« Puisse cette ville compter de longues années de vie, gouverner la terre et dicter ses lois à l'Orient et à l'Occident. » (OVIDE *Fast.*, IV, 4, 831-2.)

Aussi vous exhortons-Nous, chers agents de police, à accomplir constamment votre devoir, avec pleine conscience de la dignité de Rome et de la responsabilité qu'ont ses citoyens devant les hommes et devant Dieu.

Et pour que votre joie soit entière, Nous vous donnons de toute cœur, à vous, à vos collègues, venus aujourd'hui de diverses villes d'Italie et d'Europe, à vos chères familles et à tous ceux qui vous sont unis par les liens de l'amitié et du travail, Notre salutaire Bénédiction apostolique.

Lettre pontificale pour la Conférence générale des O. I. C.

La Conférence générale des Organisations internationales catholiques s'est tenue à Luxembourg du 16 *au* 19 *avril* 1959. *A cette occasion, S. Em. le cardinal Tardini a adressé à M. Dubois-Dumée, président des O. I. C., la lettre suivante, en français, au nom du Saint-Père* (1) :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Lors de votre séjour à Rome pour la réunion du Comité de continuité de la Conférence des Organisations internationales catholiques, et plus récemment encore par votre lettre du 6 mars dernier, vous m'avez entretenu de la prochaine assemblée générale de cette Conférence qui se tiendra à Luxembourg du 16 au 19 avril. C'est très volontiers que, correspondant au désir que vous m'avez exprimé, j'ai informé le Souverain Pontife des développements actuels de la Conférence et des travaux qu'elle poursuit ; je suis heureux de me faire en retour, auprès de vous, l'interprète de la pensée et des vœux de Sa Sainteté.

GRATITUDE POUR LE PASSÉ

Le Saint-Père vous invite d'abord à jeter vers le passé un regard plein de gratitude. Lorsque lui-même, dans son radiomessage de Noël, rendit un fervent hommage à son Prédécesseur, de sainte et vénérée mémoire, il se plut à mettre en relief la constante préoccupation de Pie XII de travailler, dans le monde agité de l'après-guerre, à l'œuvre de paix et d'unité propre à l'Eglise. Vous savez avec quelle profondeur et quelle largeur de vues ce grand Pape orienta les efforts des hommes de bonne volonté pour fonder dans le droit les nouvelles structures de la vie internationale ; vous vous souvenez aussi avec quels accents il encouragea les catholiques à prendre conscience de leurs responsabilités à cet égard et à donner en quelque sorte une âme, par leur foi et leur charité, à ces institutions nouvelles qui se construisaient.

Or, dans le même temps, l'essor pris par la Conférence des Organisations internationales catholiques, le soutien dont elle a bénéficié, notamment par l'approbation de ses statuts, les directives nombreuses et précises qu'elle a reçues de Pie XII, furent autant de preuves — et non des moindres — de la sollicitude particulière du Saint-Siège pour une action coordonnée des catholiques au plan international.

POURQUOI LA TACHE DES O. I. C. EST IRREMPLAÇABLE

Et, en vérité, la tâche que les membres de la prochaine rencontre de Luxembourg accomplissent, dans leurs organisations respectives ou dans le cadre même de la Conférence, est irremplaçable. « Indépendamment du petit nombre des prêtres, disait Pie XII, les relations entre l'Eglise et le monde exigent l'intervention des apôtres laïcs. La *consecratio mundi* est, pour l'essentiel, l'œuvre des laïcs eux-mêmes, d'hommes qui sont mêlés intimement à la vie économique et sociale... » (Discours du 5 octobre 1957, *A. A. S.*, t. XLIX, p. 927.) (2) C'est bien dans cette haute perspective, et pour qu'en toutes choses soit rendu à Dieu dans le monde l'honneur qui lui est dû, que les animateurs de la Conférence des O. I. C. n'ont cessé de travailler au cours des dernières années et qu'ils s'apprêtent à poursuivre leur œuvre.

Après l'évocation de ce passé récent, est-il besoin d'ajouter que le Saint-Père confirme de grand cœur les orientations tracées par son Prédécesseur ? Il est même heureux de saisir cette occasion de féliciter paternellement la Conférence, son président actif et dévoué, son secrétariat permanent, ses Centres et ses Commissions, pour le bon travail accompli au service de l'Eglise. Sa Sainteté n'ignore pas d'ailleurs les conditions délicates dans lesquelles il vous faut parfois agir, tantôt

---

(1) D'après *l'Osservatore Romano* du 26 avril 1959.

(2) *D. C.*, n° 1264 du 10 novembre 1957, col. 1417. (*N. D. L. R.*).

our frayer des sentiers nouveaux dans des ilieux peu perméables à l'influence chré- enne et tantôt pour faire comprendre aux atholiques l'importance de votre apostolat et ouver les appuis nécessaires. Les encoura- ements du Souverain Pontife ne vous en eront que plus précieux, et vous aborderez prochaine assemblée forts de l'assurance 'avancer dans une voie où l'Eglise désire lus que jamais que ses fils soient nombreux actifs.

LA COLLABORATION EST NÉCESSAIRE, MAIS DANS LE RESPECT DE L'AUTONOMIE

A Luxembourg, la Conférence des O. I. C. penchera principalement sur son propre avail pour éprouver la valeur de ses éthodes d'action et s'interroger sur l'esprit e collaboration qui doit unir ses membres. ne expérience de quelques années permet, n effet, un jugement plus éclairé sur la meil- eure façon de faire face ensemble — et en aison avec des organismes voisins comme Comité permanent des Congrès internatio- aux pour l'apostolat des laïques — aux tâches ultiples qui sollicitent les organisations atholiques dans la vie internationale.

D'une part, la Conférence est légitimement oucieuse de respecter l'autonomie de chaque rganisation dans son domaine propre. Mais, 'autre part, la coopération apparaît de plus n plus comme une impérieuse exigence d'ef- cacité. Les secteurs d'action se recouvrent ouvent partiellement ; les prises de position l'égard des principaux problèmes de l'heure agnent à être coordonnées ; en un mot, rien e profond, d'ample et de durable ne peut ujourd'hui se faire sans des relations étroites organiques entre les Organisations interna- onales catholiques. En face de cet impératif, est le rôle de la Conférence et de ses divers rganes de favoriser et d'animer sous toutes es formes le travail en commun. Les direc- ves qui vous furent données par le Saint- iège sur ce point lors des précédentes assem- lées demeurent toujours actuelles et vous ous y reporterez opportunément.

Et puisqu'il s'agit, au delà des méthodes et es règlements, des grands intérêts aposto- ques que doivent servir la Conférence et hacune des organisations membres, le Saint- ère tient à rappeler paternellement à tous ette recommandation du psalmiste : « *Nisi ominus aedificaverit domum, in vanum labo- averunt qui aedificant eam.* » (*Ps.* CXXVI, 1.) onnez donc, dans votre assemblée, la place ui lui revient à une prière commune et fer- ente pour implorer de Dieu qu'il daigne énir et édifier lui-même, avec l'humble con- ours de vos efforts fraternels, cette grande belle entreprise de l'apostolat aux dimen- ons de la vie internationale !

De grand cœur le Saint-Père invoque lui- ême sur vos travaux une large effusion de râces, et il vous accorde à tous, en gage e sa bienveillance, une très paternelle Béné- iction apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'as- urance de mon religieux dévouement.

D. card. TARDINI.

Un nouveau docteur de l'Eglise universelle : saint Laurent de Brindes (1)

S. S. Jean XXIII, après avis favorable de la Sacrée Congrégation des Rites, a daigné promulguer, en date du 19 mars, le Bref apostolique *Celsitudo ex humilitate*, par lequel il proclame saint Laurent de Brindes docteur de l'Eglise universelle, étendant l'office et la messe fixés au 21 juillet de chaque année.

Le nouveau docteur naquit à Brindes le 22 juillet 1559 et mourut à Lisbonne le 22 juillet 1619, au moment où il terminait une mission diplomatique que les nobles de Naples lui avaient confiée pour la défense de la ville et du royaume. Elève de la province monastique des Frères Mineurs Capucins vénitiens, il fut maître controversiste chez les Juifs, professeur d'Ecriture sainte et de théologie, fondateur de couvents sur le front de Bohême et d'Autriche, pour lutter contre le protestantisme ; polémiste antiluthérien, aumônier et animateur des armées chrétiennes contre l'armée de Mahomet III et de la Ligue des Etats catholiques contre l'Union des Etats protestants, diplomate auprès de plusieurs cours d'Europe, ministre général de l'ordre des Frères Mineurs Capucins et ministre provincial dans différentes régions italiennes et allemandes. A l'exemple des anciens Pères et docteurs, il pratiqua un ministère sacré intense et très efficace, pour l'illustration, l'extension et la défense du dogme et de la morale catholiques, ainsi qu'en témoigne l'édition critique de ses *Opera omnia*, en quinze gros volumes, qui comprennent : quatre *Quaresimali*, un *Avvento*, le *Sanctorale*, les *Dominicalia*, les *Sermones de tempore*, le *Mariale*, riches d'érudition biblique et patristique, et de recherches théologiques, tandis que l'*Explanatio in Genesim* et les trois volumes de la *Lutheranismi Hypotyposis* le classent parmi les plus savants et éminents exégètes et controversistes de la restauration catholique durant l'époque qui suivit le Concile de Trente.

(1) Traduction du texte italien de *l'Osservatore Romano* du 10 mai 1959.

Suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office

L'Osservatore Romano *des 8-9 mai* 1959 *publie l'avertissement suivant du Saint-Office* (1) :

AVERTISSEMENT

En date du 31 juillet 1958, *l'Osservatore Romano* publiait le communiqué suivant :

« Il est porté à la connaissance du public que l'abbé Giovanni Taddei, du diocèse de Biella, né en 1917, ordonné en 1942, ayant usurpé au moyen de fausse lettre de nomination le titre de camérier secret surnuméraire de Sa Sainteté, fut, en 1945, suspens *a divinis* pour quelque temps.

En 1952, on mit en garde contre Taddei et contre son œuvre : « *la Strada bianca* » (la Route blanche), par la notification suivante publiée dans *l'Osservatore Romano* (1er mai) :

L'abbé Giovanni Taddei, du diocèse de Biella, actuellement suspens *a divinis*, a entrepris une nouvelle fondation intitulée : « *la Strada bianca* »... On fait savoir qu'il n'a été donné, de la part de

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano.*

l'autorité ecclésiastique, au dit prêtre, aucune autorisation pour cette œuvre. Le même Taddei a été, en outre, prévenu qu'il ne devait pas s'occuper de conférer des pseudo-titres honorifiques de chevalerie.

Etant donnée la désobéissance persistante de Taddei aux légitimes dispositions de l'autorité ecclésiastique, l'évêque d'Albano, dans le diocèse duquel ledit prêtre avait fixé sa résidence, l'a privé du droit de porter l'habit ecclésiastique, en conformité du canon 2300 du Code de droit canonique.

Cette décision fut publiée dans *Vita Diocesana*, bulletin officiel du diocèse suburbicaire d'Albano (n° 7, novembre 1957, p. 8), dans les termes suivants :

« Par décret en date du 29 octobre 1957, en vertu du canon 2300 du Code de droit canonique, l'abbé Giovanni Taddei a été privé du droit de porter l'habit ecclésiastique, avec les conséquences énoncées dans le canon en question. »

Cette notification fut reproduite dans *l'Osservatore Romano* (année 1958, n° 1, p. 5).

On apprend à présent qu'il est passé à une secte acatholique, où il aurait reçu aussi la consécration épiscopale.

C'est pourquoi il a encouru l'excommunication ainsi que les autres peines mentionnées dans le canon 2314, § 1.

Or, il résulte que ledit G. Taddei a osé conférer des ordinations sacrées à des sujets catholiques, la plupart expulsés par leurs supérieurs légitimes.

Les ordinaires sont avertis :

a) Que les sujets ainsi ordonnés, suivant les circonstances des différents cas, sont considérés comme hérétiques ou, au moins, comme suspects d'hérésie ; ils doivent donc être traités selon les canons 2314 et 2315 du Code de droit canonique ;

b) Que ces ordinations ne sont pas reconnues par l'Eglise et que, par conséquent, les sujets doivent être considérés comme laïcs pour tous les effets canoniques, y compris la faculté de contracter mariage.

Du palais du Saint-Office, le 8 mai 1959.

UGO O'FLAHERTY, *notaire.*

Nécessité d'une presse catholique de valeur

Allocution de S. S. Jean XXIII au III[e] Congrès national de la presse catholique italienne (4 mai 1959)

Le lundi 4 mai, le Saint-Père, en recevant en audience spéciale les membres du III[e] Congrès national de la presse catholique italienne, leur a adressé la parole en ces termes (1) *:*

Nous vous souhaitons cordialement la bienvenue, journalistes et vous tous qui coopérez à la presse et à l'édition catholique, venus à Rome pour le III[e] Congrès national.

Le Congrès s'est déroulé pour ainsi dire sur deux plans : le plan technique et d'organisation, et le plan spirituel et d'apostolat.

Nous n'entendons pas vous entretenir du premier, qui n'échappe pas cependant à Notre attention. Nous en comprenons fort bien l'importance. Il suffit de songer que peut-être, par suite du manque de soin apporté dans le passé à ce secteur, la presse catholique, en général, n'a pas eu sur l'opinion publique cet ascendant qu'ont exercé d'autres journaux, techniquement bien faits et, partant, organes plus facilement diffuseurs d'opinions et d'orientations pas toujours conformes à la doctrine catholique.

En parcourant le programme du travail qui a fait l'objet de vos études ces jours derniers, Nous avons noté la variété et l'importance des thèmes traités sur ce sujet ; Nous en sommes satisfait et Nous vous incitons à vous montrer, dans ce domaine, sainement modernes.

Cette remarque faite, Nous sommes heureux de déclarer que toute la trame de votre Congrès a été imprégnée par un vif désir de conquête et d'élévation, et Nous vous en louons. Mais afin que votre apostolat soit efficace pour la cause de Dieu, de l'Eglise et des âmes, il faut avoir toujours présente la fin pour laquelle vous employez les instruments de votre profession.

UNE ARME DE VÉRITÉ ET DE CHARITÉ

Ils sont avant tout *arma veritatis* (des armes de vérité). L'abandon par une partie de la pensée moderne de la *Philosophia perennis* a causé chez un grand nombre une négligence de la vérité divine, comme si elle ne constituait pas l'objet adéquat de l'intelligence humaine. Le relativisme philosophique moderne répète la question sceptique de Pilate : « *Quid est veritas ?* (Qu'est-ce que la vérité ?) » (*Jean*, XVIII, 38.)

Mais vous savez bien que Dieu est la vérité par essence : « Le Christ est vérité (*Jean*, XIV, 6) : l'Esprit-Saint est l'Esprit de vérité (*Jean*, XVI, 13). »

Le reflet de cette lumière divine, dirait Dante « *per l'universo penetra et risplende in una parte più o meno altrove* » (cf. *Parad.*, I, 2-3), mais surtout elle pénètre dans le plus intime de l'âme humaine, laquelle est faite pour la connaissance de la vérité et pour l'amour qui en découle : « *Quid animo desiderat,* s'écrie saint Augustin, *nisi veritatem ?* (Que désire l'âme, sinon la vérité ?). »

Aussi, est-ce le devoir de tout homme, et à plus forte raison de tout chrétien, de rendre témoignage à la vérité. Quant à vous, journalistes, vous devez d'une manière tout à fait particulière, par conscience professionnelle, chercher la vérité, afin que, elle, si souvent foulée aux pieds et trahie par les moyens d'information, puisse triompher !

Les journalistes, écrivains et autres travailleurs catholiques du monde de la presse sont, en outre, appelés à assurer une respon-

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 6 mai 1959. Les sous-titres sont de notre rédaction.

sabilité plus grande encore. Leurs instruments, en effet, ne sont pas seulement ceux de la vérité, ils sont aussi ceux de la charité : *arma caritatis ;* en d'autres termes, ils doivent élever les esprits, construire le bien, faire rayonner la vertu dans les âmes.

Les méfaits d'une certaine presse

Nous ne voulons pas Nous arrêter à faire un tableau, qui serait triste, du mal que cause une puissante presse par son immoralité et sa perversion. Et c'est l'âme vraiment peinée et angoissée, que Nous considérons l'énorme préjudice occasionné par une certaine presse, par ses propos et encore plus par ses images, dans tant de consciences, surtout chez les jeunes.

Veuille le Seigneur que nombreux soient les parents ayant conscience de leur grave obligation de ne pas se faire les complices de la ruine de leurs enfants. Nous savons, en effet, quels dangers présentent ces quotidiens et périodiques illustrés, qui offrent un mélange séduisant de sérieux et de profane, parfois même d'indécence, sous prétexte d'information complète ou de publicité.

Précisément, afin de remplacer dans les familles chrétiennes pareille presse, apparemment inoffensive, mais de ce fait d'autant plus pernicieuse, il faut se soucier du progrès de l'édition catholique sur le plan de l'organisation et de la technique et en faire ainsi une question fondamentale.

Il y a, enfin, une certaine presse qui pèche gravement contre la vérité et contre la charité, en usant du mensonge pour inspirer la haine ; une presse qui semble avoir comme unique programme d'égarer et de perdre les âmes simples ; de travestir chaque jour la vérité ; d'interpréter dans un sens inexact toute expression du magistère de l'Eglise et d'attaquer l'Eglise, afin de détruire l'amour pour le Christ ; de combattre Jésus-Christ pour combattre Dieu lui-même. Et cela, souvent, en feignant mensongèrement de hâter la solution des problèmes qui assaillent les travailleurs, les faibles, les désarmés.

Charité dans la polémique

Dans quel esprit devrez-vous donc employer les instruments de la presse ? « *In omnibus sumentes,* vous dirons-Nous avec saint Paul, *scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea exstinguere. Et galeam salutis assumere, et gladium spiritus, quod est verbum Dei.* (Ayez toujours en main le bouclier de la foi sur lequel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du Malin. Prenez le casque du salut et le glaive de l'Esprit qui est la parole de Dieu.) » (*Ephes.*, VI, 16-17.) Dans la même lettre aux Ephésiens, saint Paul donne la même directive susceptible de guider les pas de chacun sur ce chemin ardu : « *Veritatem facientes in caritate.* (Professant la vérité dans la charité). » (*Ephes.*, IV, 15.)

In caritate ! La charité chez le rédacteur et même chez le polémiste n'affaiblit pas la vérité ; elle la renforce plutôt, en la rendant plus acceptable. « *Interficite errores,* disait saint Augustin, *diligite errantes.* (Détruisez les erreurs, aimez leurs victimes.) » Sans renoncer à aucun des droits de la charité, combien on la rendrait plus aimable si l'on usait dans les polémiques, pour employer une image connue de saint François de Sales, « moins de vinaigre que de miel ! »

Nous voudrions indiquer comme modèle du polémiste chrétien un grand laïque italien, qui fut, dans sa polémique, un exemple d'humilité et de charité, Alessandro Manzoni. Dans les *Osservazioni sulla morale cattolica,* il se présente au lecteur comme « un faible, mais sincère apologiste d'une morale dont la fin est l'amour » ; et tout en ayant le sentiment de « son devoir de parler pour la vérité », il maintient constamment sa polémique sous la protection de la charité.

Faites de même : soyez de vaillants défenseurs de la vérité, mais montrez-vous aussi loyaux et généreux avec les adversaires, car partout et toujours « *caritas Christi urget nos* (l'amour du Christ nous presse). » (*II Cor.*, V, 14.)

⁂

Nous ne saurions, à présent, prendre congé de vous, sans vous dire à tous (et à chacun suivant son activité et sa compétence spécifique) une parole explicite de chaleureux encouragement à dépenser vos énergies pour la prospérité et la diffusion de la bonne presse, entendue dans le sens le plus ample et le plus profond du mot.

Apostolat de la presse, sous toutes les formes. Avant tout les quotidiens, afin qu'ils pénètrent visiblement en tous lieux. Mais aussi, ensuite, les hebdomadaires, qui sont aujourd'hui dans chaque famille le complément presque indispensable du journal quotidien ; ici, plus que jamais, est nécessaire la perfection technique. Nous voulons ajouter un mot sur l'importance des périodiques, spécialement missionnaires, et ceux littéraires et scientifiques pour personnes cultivées. Donnez, enfin, tout l'appui que vous pourrez aux agences catholiques, dont il est superflu de souligner combien elles sont nécessaires et quelle délicatesse requiert leur activité ; enfin — dernier point et non le moindre, — l'amour du bon livre.

Apostolat de la *bonne* presse, avons-Nous dit, du *bon* livre. Mais cette bonté ne doit pas être seulement celle de la fin et des intentions, il faut qu'elle soit dans la substance. La *bonté* doit coïncider avec la vérité ; aussi, devons-Nous souligner la nécessité pour le contenu d'avoir une haute valeur. Préparez des journaux, des livres, des publications de valeur, et vous serez par là même des apôtres, car conquérante est la parole qui est en même temps vérité, amour, beauté, parce que reflet de la souveraine Sagesse, du premier Amour, de l'éternelle Beauté !

Le problème de la presse catholique moderne

Une leçon de S. Em. le cardinal Lercaro, archevêque de Bologne, au IIIe Congrès de la presse catholique italienne

Au début du mois de mai s'est tenu, à Rome, le IIIe Congrès national italien de la presse catholique. Une Union catholique de la presse italienne s'est constituée le 3 mai avec sept quotidiens, cent trente hebdomadaires diocésains et une centaine d'autres périodiques. A S. Em. le cardinal Lercaro avait été réservé d'ouvrir le Congrès par un discours inaugural, le 2 mai. Voici la traduction de cette magnifique leçon de journalisme catholique (*) :

Pour situer le moins mal possible le problème de la presse catholique, qu'il me soit permis de me reporter à ses éléments fondamentaux, même s'ils paraissent éloignés du sujet : c'est-à-dire à l'extension de ce pouvoir de magistère que Jésus à confié à l'Eglise pour le bien des croyants et de l'humanité.

L'Eglise a un droit fondamental et indépendant a enseigner

Ce pouvoir de magistère se fonde avant tout sur la mission expresse du Christ qu'affirment les saints évangiles, en vertu de laquelle — observe le Pape Pie IX — « l'Eglise fut établie par son divin Fondateur, colonne et fondement de la vérité, afin d'enseigner aux hommes la foi divine et de garder intègre et inviolé le dépôt qui lui était confié, de diriger et former les hommes, leurs associations et leurs activités à des mœurs honnêtes et à une vie intègre selon la doctrine révélée » (lettre *Cum non sine,* 14 juillet 1864) (1).

Ce pouvoir se fonde encore sur la maternité surnaturelle de l'Eglise, qui, épouse immaculée du Christ, engendre, nourrit et éduque les âmes dans la vie de la grâce par ses sacrements et son enseignement.

D'où il découle que dans l'objet propre de sa mission, c'est-à-dire — comme s'exprime Léon XIII — « pour la foi et la règle des mœurs, Dieu lui-même a fait participer l'Eglise à son divin magistère et lui a accordé le divin privilège de ne point connaître l'erreur. C'est pourquoi, elle est la suprême et la plus sûre maîtresse des hommes et porte en elle un inviolable droit à la liberté d'enseigner » (encyclique *Libertas praestantissimum,* 18 juin 1888) (2).

Une conséquence nécessaire de cet enseignement théologique est que l'Eglise est indépendante de tout pouvoir terrestre, tant dans son origine que dans l'exercice de sa mission éducative, non seulement par rapport à son objet propre, mais encore quant aux moyens nécessaires et adéquats pour la remplir. Par conséquent, pour toute autre discipline et enseignement humain, qui, considéré en soi, est le patrimoine de tous — individus et société, — l'Eglise a le droit indépendant de s'en servir et principalement de juger s'il peut être utile ou nuisible à l'éducation chrétienne, soit parce que l'Eglise comme société parfaite a un droit indépendant sur les moyens propres à sa fin, soit parce que tout enseignement, ainsi que toute action humaine, a un rapport nécessaire de dépendance envers la fin dernière de l'homme, et qu'il ne peut se soustraire aux normes de la loi divine dont l'Eglise est gardienne, interprète et maîtresse infaillible.

« Quoi qu'il fasse, même dans l'ordre des choses temporelles, le chrétien n'a pas le droit de mettre au second rang les intérêts surnaturels ; bien plus, les règles de la doctrine chrétienne l'obligent à tout diriger vers le souverain bien comme vers la fin dernière. Toutes ses actions, en tant que moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en accord ou en désaccord avec le droit naturel et divin, tombent sous le jugement et la juridiction de l'Eglise. » (Encyclique *Singulari quaedam,* 24 septembre 1912.) (3)

Sa mission enseignante, l'Eglise l'a d'abord exercée par l'école

« L'Eglise a donc pleinement le droit de promouvoir non seulement l'instruction religieuse, mais aussi les lettres, les arts, les sciences, dans la mesure où c'est nécessaire ou utile à l'éducation chrétienne, même en fondant et en entretenant des écoles et des institutions qui lui sont propres pour tous les ordres et degrés de culture. » (C. J. C., can. 1375.)

Or, cette mission enseignante et éducatrice, l'Eglise l'a exercée de diverses manières selon les époques et les circonstances.

Dans les premiers siècles, lorsqu'il était urgent de faire parvenir partout le message vivifiant du christianisme, a prévalu la prédication orale et écrite de caractère religieux et moral ; toutefois, sans exclure les contacts prudents avec les milieux juifs et païens.

Les écrits du Nouveau Testament, les lettres

(*) Traduction d'après *Il quotidiano,* 3 mai 1959, sous-titres et notes de *la D. C.*

(1) Cf. *Pii IX Pontificis Maximi Acta. Romae* MDCCCLXIV, pars prima, vol. III, p. 652.

(2) *... In fide atque in institutione morum, divini magisterii Ecclesiam fecit Deus ipse participem, eamque divino ejus beneficio falli nesciam : quare magistra mortalium est maxima ac tutissima, in eaque inest non violabile jus ad magisterii libertatem.* (*Lettres apostoliques de Léon XIII,* Bonne Presse, Paris, t. II, p. 198-200.)

(3) Cf. lettre encyclique au cardinal Georges Kopp, évêque de Breslau et autres archevêques d'Allemagne, sur les associations ouvrières catholiques et mixtes, dans *Actes de saint Pie X* (T. VII, p. 273, Bonne Presse, Paris).

et les écrits des premiers Pères de l'Eglise en demeurent les témoins.

Mais même avant la chute de l'empire, très vite même, voici que surgirent des écoles consacrées à approfondir la doctrine chrétienne et à établir le contact de la pensée chrétienne avec la pensée grecque, répandue désormais dans tout le monde hellénique. A Rome, dès le milieu du second siècle, florissait l'école de Justin le martyr. Ses œuvres — en particulier ses deux *Apologies* — montrent l'essai, constructif d'ailleurs, d'une rencontre de la doctrine du Christ avec la philosophie grecque, rencontre qui sera particulièrement étudiée et approfondie dans l'école catéchistique d'Alexandrie — le *Didascaleion* — où, à l'étude des saintes Lettres dont le programme s'étalait sur trois ans, s'ajoutaient deux années préparatoires d'institutions philosophiques, durant lesquelles on approfondissait la logique, les mathématiques, la physique et la métaphysique ; mais on n'était admis à ces deux années qu'après avoir accompli les études de grammaire et de rhétorique. La doctrine révélée était ainsi mise en contact avec la culture vivante de l'époque.

La tradition, donc, des écoles chrétiennes, ouvertes même à l'étude de la doctrine profane pour en apprécier et en approfondir le rapport avec la parole révélée, est aussi ancienne que l'Eglise ; et l'Eglise n'en fut pas détournée par la possibilité et la réalité douloureuse de l'apparition d'erreurs, telles, en particulier, que la « gnose ».

L'Eglise n'en fut pas détournée, même si des voix faisant autorité, comme celle de Tertullien et de tout un courant de pensée, s'élevèrent dans le monde chrétien contre ce rapprochement avec la pensée païenne.

Après la chute de l'empire romain, naturellement, les écoles s'ouvrirent encore davantage non seulement à l'enseignement de la religion et de la doctrine morale, mais encore à la culture des lettres et des arts. Ainsi, auprès des nombreux monastères du lointain moyen âge et des Collégiales, surgirent presque partout des foyers d'instruction et d'éducation chrétienne, et un bon nombre d'entre eux se transformèrent plus tard, toujours sur l'initiative et avec l'aide de l'Eglise, en Universités.

AUJOURD'HUI ELLE L'EXERCE, EN PLUS, PAR LA PRESSE

En des temps plus récents, par suite du changement des conditions sociologiques, l'Eglise vit son œuvre d'éducation grandement menacée par la propagande agressive des idéologies antichrétiennes, et tout en continuant d'assurer l'instruction religieuse à l'Eglise et dans les écoles, et l'œuvre d'éducation dans les collèges et les écoles catholiques, elle créa, en harmonie avec les moyens d'information et de formation nouveaux, un nouvel instrument de diffusion de sa doctrine, la presse catholique.

La presse catholique est donc un des instruments et des moyens les plus efficaces par lesquels l'Eglise entend, dans la situation actuelle, accomplir son mandat de diffusion du message de salut apporté par le Christ à tous les hommes ; elle en est une extension et elle s'intègre dans l'exercice du devoir de magistère que l'Eglise remplit en premier lieu par sa prédication morale et religieuse, puis aussi par ses écoles et ses multiples œuvres d'éducation.

La nécessité de cet instrument nous apparaît aujourd'hui évidente si nous pensons, d'une part, à l'importance de l'opinion publique dans la vie sociale moderne, et, d'autre part, au rôle, souvent décisif, que la presse joue dans l'opinion publique elle-même. Beaucoup s'en plaignent, mais c'est un fait.

Et, à vrai dire, on serait porté, en face de certains faits, à souscrire à ces doléances. Quant à nous, nous ne pouvons pas ne pas nous rappeler avec gêne, « la situation amère et offensante » — comme dut le dire le Pape Pie XII — qui se créa au cours du printemps dernier, précisément à cause de l'influence négative que la presse avait exercée sur l'opinion publique italienne par son attitude de laïcisme outrancier, en opposition d'ailleurs avec les réelles orientations objectives de notre peuple.

Pourtant, le même Pape Pie XII, dans son discours du 18 février 1950 aux membres du Congrès international de la presse catholique, remarquait que « l'opinion publique est, en effet, l'apanage de toute société normale composée d'hommes, qui, conscients de leur conduite personnelle et sociale, sont intimement engagés dans la communauté dont ils sont les membres. Elle est partout, en fin de compte, l'écho naturel, la résonance commune, plus ou moins spontanée, des événements et de la situation actuelle dans leurs esprits et dans leurs jugements ». Et le Saint-Père ne manquait pas d'ajouter que « là où n'apparaîtrait aucune manifestation de l'opinion publique, là surtout où il en faudrait constater la réelle inexistence, par quelque raison que s'explique son mutisme ou son absence, on devrait y voir un vice, une infirmité, une maladie de la vie sociale » (*Discorsi agli intellettuali*, p. 455, 456) (4).

Nous ne devons donc pas nous arrêter à des lamentations ou à des récriminations qui peuvent, certes, avoir trait à des faits épisodiques ou des abus. Le libre débat des idées, l'intérêt pour l'instruction et la culture, la diffusion toujours plus grande de la presse, sont par eux-mêmes des éléments positifs qu'un catholique a le devoir d'employer et d'exploiter pour le bien, confiant dans le secours de Dieu, dans la bonté et, par conséquent, en définitive, dans le triomphe de sa cause.

En définissant la presse catholique comme un prolongement et une partie intégrante de l'exercice du pouvoir de magistère confié à l'Eglise, nous avons implicitement indiqué sa haute dignité et sa responsabilité, d'où découlent — nous le verrons dans la suite — des conséquences importantes.

---

(4) Cf. *D. C.*, n° 1064 du 12 mars 1950, col. 322.

Le critère le plus sûr de la presse catholique : l'approbation de la hiérarchie

Pour le moment et en préliminaire, il est nécessaire de montrer quel genre de périodiques peuvent et doivent concrètement être considérés comme catholiques dans le sens indiqué précédemment. Cet éclaircissement s'impose d'autant plus que plus vaste et plus variée est la gamme des journaux, revues et périodiques qui circulent aujourd'hui parmi les catholiques.

Il me semble que le terme de *presse catholique* puisse en général se rapporter soit au contenu, soit à une reconnaissance quelconque officielle ou officieuse de la part de la hiérarchie, ou à la réunion de l'un et de l'autre. Dans le premier sens, on peut ainsi considérer, comme presse catholique, celle qui est publiée sous leur propre responsabilité par des partis, des syndicats, des hommes ou des organismes d'inspiration chrétienne. Généralement — et toujours intentionnellement — le contenu de leurs publications veut être conforme aux enseignements religieux et moraux de l'Eglise et, par conséquent, dans un certain mais véritable sens, elles peuvent se dire catholiques. Ce sont des activités de laïcs, travaillant dans un domaine qui est proprement le leur ; ils ont le sens catholique de la vie et s'efforcent d'interpréter à la lumière de l'Evangile les phénomènes de la réalité. Ils ont en vue cette *consecratio mundi* qui est l'objectif de l'activité des laïcs véritablement chrétiens.

Presse catholique, par contre, dans le second sens, est celle qui est publiée selon le mandat ou sous le contrôle et la vigilance de l'autorité ecclésiastique qui se fait ainsi garante, non pas de chacune des affirmations de ses divers collaborateurs, mais de l'orientation générale de la publication, orientation à laquelle doivent se conformer évidemment ses collaborateurs. Etant donné ce contrôle, cette vigilance et cette garantie, la presse de ce type est catholique naturellement, même dans le sens précédent, car elle trouve dans la doctrine commune de l'Eglise son inspiration, ses critères d'orientation et de jugement.

A ce type de presse catholique appartiennent aujourd'hui, selon une indication fournie à la fin de 1958 par le Centre catholique de presse (italien), près de 686 publications ayant dans leur ensemble un tirage de plus de 10 140 000 exemplaires. Il vous est facile d'avoir par ailleurs une information précise sur la façon dont elle est répartie entre ses diverses variétés. Ce qui est important pour moi, c'est de faire remarquer que l'élément qui les distingue est une reconnaissance de l'autorité ecclésiastique.

A première vue, cela pourrait paraître un élément extérieur et secondaire. En réalité, c'est un élément déterminant, car il implique la conformité substantielle du contenu de la publication et de son orientation avec la doctrine commune de l'Eglise.

Il est donc juste de réserver à ce genre de publications le nom officiel et propre de presse catholique, la reconnaissance et l'approbation de la hiérarchie étant le critère le plus caractéristique, le plus facile pour les reconnaître et le plus sûr pour les distinguer des autres publications et en même temps celui qui marque le plus profondément leur esprit.

Naturellement, je l'ai déjà relevé, le rapport avec la hiérarchie, si, d'une part, il confère à ces publications une dignité particulière, il leur impose aussi des devoirs particuliers de dépendance et une obligation particulière de discipline auxquelles les autres publications peuvent ne pas se croire tenues.

De même, pourrais-je dire que l'Action catholique, par le fait qu'elle est, non seulement une activité de laïcs catholiques inspirée par des principes chrétiens, mais une collaboration des laïcs à l'apostolat de la hiérarchie de l'Eglise, dépend nécessairement, dans ses orientations et ses initiatives de la hiérarchie elle-même avec laquelle elle collabore ; de même la presse catholique, du fait qu'elle est une extension et une manifestation reconnue et approuvée du magistère de l'Eglise, doit nécessairement sentir cette dépendance de la hiérarchie dans ses orientations et ses grandes lignes d'action.

La chose est extrêmement délicate et importante, car il ne semblerait pas juste que, au nom de la conscience religieuse, on exhorte de la part de la hiérarchie les fidèles à soutenir moralement et même financièrement la presse catholique, si celle-ci avait à répandre des opinions et à défendre des positions plus ou moins personnelles ou de groupes restreints, positions ou opinions qui, en quelque manière, ne seraient pas étroitement liées avec celles de la hiérarchie de l'Eglise.

On doit à la liberté des fidèles le plus grand respect et il n'est pas permis de leur imposer plus qu'il n'est nécessaire à la garde du patrimoine commun, religieux et moral. Ils sont, on l'a expérimenté plus d'une fois, prêts à accepter, avec un héroïque esprit de foi, le jugement de l'Eglise ; mais ils ne supportent pas que d'autres, à qui le Christ n'a assuré aucun mandat divin particulier, se substituent à elle. J'estime donc qu'elle doit leur donner la garantie évidente que les orientations de fond des publications catholiques, spécialement des quotidiens, des hebdomadaires et des autres revues d'information ou de formation, sont effectivement les orientations de l'Eglise et se conforment à son inspiration ; et que, d'autre part, elles ne subissent pas des influences ou des pressions étrangères — non sans rapport souvent avec des intérêts particuliers — sous quelque prétexte qu'elles soient proposées ou exercées.

Mais en posant ces principes de haute vigilance et d'orientation de la hiérarchie vis-à-vis de la presse catholique dans le sens indiqué plus haut, il ne s'ensuit nullement que toutes les publications catholiques soient transformées en bulletins diocésains. Toute publication conserve sa nature de journal d'information ou de revue culturelle, d'illustré ou de bulletin officiel ; elle conserve sa physionomie, sa liberté, son public. On aura, par contre, une plus grande unité et homogénéité concernant les choses nécessaires et une plus

large tolérance dans les autres, selon le principe bien connu de saint Augustin : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

Unité sur les choses nécessaires, libre discussion pour les autres...

L'application d'un tel principe — je le sais — n'est pas toujours facile et souvent même on n'est pas d'accord sur ce qui, dans le concret, doit être considéré comme plus ou moins nécessaire.

Je pense cependant qu'on pourrait distinguer dans ce domaine un nécessaire absolu et un nécessaire relatif. Le premier se limite à tout ce qu'on doit admettre, faire ou omettre en tout temps et en tout lieu, parce que la loi naturelle ou révélée, ou le magistère authentique de l'Eglise l'enseigne clairement, le prescrit ou le défend. Le nécessaire relatif, par contre, s'étend à tout ce qu'on ne doit admettre, faire ou omettre, ni toujours ni partout, mais seulement en des circonstances déterminées et des cas imprévus pour la sauvegarde d'un bien supérieur ; de même que, dans la vie civile, des circonstances extraordinaires autorisent des mesures et des dispositions extraordinaires.

C'est évidemment à l'autorité ecclésiastique qu'il appartient de juger de ces cas imprévus et de la nécessité relative qui s'ensuit de déterminer des mesures et dispositions pour la sauvegarde des biens supérieurs de la foi et de la grâce. Est-il besoin de faire remarquer que la hiérarchie, avec le sens de responsabilité qui la distingue, dans l'appréciation de ces éventuels cas imprévus, et dans le choix des mesures à adopter, des dispositions à prendre, tient compte uniquement du bien des fidèles dont elle a la charge ? Le bien des fidèles envisagé non seulement *hic et nunc* dans le moment qui fuit, mais aussi en vue de l'avenir, non seulement dans le milieu restreint d'une localité ou d'un diocèse, mais dans le cadre plus vaste de la communauté régionale ou nationale, ou de toute la communauté régionale ou nationale, ou de toute la communauté ecclésiale ; en tenant compte non seulement des valeurs surnaturelles, mais encore des valeurs naturelles, au moins tant que les valeurs naturelles ne s'opposent pas aux valeurs surnaturelles, et dans la mesure où les facteurs terrestres peuvent conditionner le salut éternel.

En définissant ainsi ce qui, dans notre sujet, peut se comprendre comme *nécessaire*, indirectement on indique également ce qui, tout en restant matière d'opinion, doit être laissé à la libre discussion de tous : « *In dubiis libertas...* » Il y en a qui se scandalisent parce que parmi les catholiques on note souvent tant de disparité de vues. En réalité, quand il y a accord dans les choses nécessaires, il n'y a rien de plus naturel que la variété éventuelle des opinions et que la discussion qui s'ensuit.

Il est normal qu'il en soit ainsi, parce que c'est le propre de la nature humaine d'arriver à la vérité, non par une simple intuition — sauf pour les principes premiers (de première évidence), — mais par le raisonnement et par la discussion. Dans toutes les sciences, y compris la théologie, de nombreuses conclusions ont été éclaircies et admises à la suite de discussions, parfois vives, de savants.

Précisément, à propos de cette liberté de discussion, le Saint-Père Pie XII en vient à parler d'une sorte d'opinion publique au sein de l'Eglise, « naturellement — observe-t-il — dans les matières laissées à la libre discussion » ; et il ajoute que « ceux-là seuls peuvent s'en étonner qui ne connaissent pas l'Eglise ou qui la connaissent mal. Car, enfin, elle est un corps vivant et il manquerait quelque chose à sa vie si l'opinion publique lui faisait défaut, défaut dont le blâme retomberait sur les pasteurs et les fidèles » (5). « Dans la formation de cette opinion — remarque le grand Pontife, — la presse catholique peut avoir une grande utilité parce qu'elle professe un « inaltérable respect et un amour profond envers l'ordre divin et envers l'Eglise, non seulement telle qu'elle existe dans les desseins éternels, mais telle qu'elle vit concrètement ici-bas dans l'espace et dans le temps ; divine, oui, mais formée de membres et d'organes humains » (discours aux membres du Congrès international de la presse catholique, 18 février 1950) (6).

... Mais toujours dans la charité et le respect de la vérité

Il faut seulement relever — et avec cette remarque je passe à la seconde partie de mon discours inaugural — que dans ces discussions on doit procéder avec un inflexible amour de la vérité et un grand esprit de charité et de tolérance et un généreux respect de la justice.

Sans préjugés — par conséquent — et sans intérêts particularistes : ce qui barrerait la voie à la vérité. Voici un épisode de la vieille histoire de Bologne, qui est cependant toujours actuelle dans son objet :

Napoléon voulait résoudre la vieille question de l'eau en faisant passer le Reno dans le Pô à Ferrare : le fameux creux napoléonien. Il convoqua au palais d'Accursio les techniciens de Ferrare et de Bologne. L'ingénieur Bonati qui représentait Ferrare s'opposait à l'idée du creux en mettant en avant une série de raisonnements. Napoléon l'écouta ; puis, le regardant bien dans les yeux : « Bon ! — lui dit-il — jusqu'ici vous avez parlé en avocat des gens de Ferrare, et vous avez soutenu habilement leur point de vue ; maintenant, franchement et loyalement, dites votre opinion d'hydrolicien compétent. »

Bonati, interdit, sourit et avoua : « Comme hydrolicien, je ne puis être d'un avis différent de celui des autres. »

Il est malheureusement facile, si une conscience vigilante et délicate ne s'y oppose pas, d'écrire et de parler, moins pour servir la vérité objective et la justice, que pour soutenir des intérêts, et pas toujours avouables, de procéder par parti pris, avec des préventions et des préjugés, en interprétant à son avan-

---

(5) *D. C.*, n° 1064 du 12 mars 1950, col. 327.
(6) *Ibid.*, col. 328.

tage, en dénaturant ou en mutilant les faits, en déformant ou en forçant la parole d'autrui, en faussant ou en ignorant volontairement des précisions ou des rectifications. Et parfois ce travestissement — ou cette trahison ? — de la réalité est systématique.

Mais au moins pour le journaliste la première et grande préoccupation doit être, doit toujours être, la vérité.

Le grand Pontife Pie XII eut à le répéter, et plusieurs fois, lui qui paraissait tellement pénétré de ce devoir fondamental du journaliste qu'il ne cessait de le rappeler et de l'inculquer à chacune de ses rencontres avec les représentants de la presse.

« Etant donné la grande influence qu'elle peut exercer — disait-il à un groupe de journalistes américains le 26 avril 1946, — la presse se doit d'être loyale vis-à-vis de la vérité pour éviter que son influence redoutable ne s'exerce au profit du mal. La vérité dont Nous parlons est la vérité visuelle, c'est-à-dire que vous devez rapporter les événements tels que vous les avez vus se produire et ne les interpréter que suivant les principes de la justice et de la charité. Or — continuait le Pape, — la vérité est exempte de passion. Elle n'est pas partisane. Elle doit s'en tenir aux faits et non à l'imagination... » C'est la légèreté, il vaudrait mieux dire l'inconscience et le manque du sens de la responsabilité, qui porte parfois à l'invention pure et simple ou à l'induction hasardée, et volontiers dans la seule préoccupation d'être le premier à annoncer au public la nouvelle sensationnelle. « La vérité — poursuit Pie XII — n'est pas vénale et ne doit pas craindre d'être connue. Elle ne demande qu'à être présentée clairement dans l'éclat de l'objectivité et non dans la teinte spectrale des préjugés et des suppositions. La vérité — ajoutait finalement le Pape avec une grande finesse — est aussi discrète et sait que la réalité doit être en même temps entourée de réserve, que le mal ne doit pas être mis en évidence tandis que le bien est escamoté. » (7) Il est pénible de le rappeler : avec une indiscrétion cynique et violant toute retenue — chacun a aussi droit à une zone réservée, même les personnes haut placées ! — les reporters et les photographes ont parfois revendiqué cyniquement l'immoralité de leurs procédés comme une exigence de leur liberté et un droit du public à l'information ; et précisément, en ce qui concerne la mémoire vénérée du grand Pontife, ils devaient atteindre les limites de l'impudence, poussée à un tel degré de gravité et d'odieux qu'elle a suscité des réactions dans tous les milieux... Mais en dehors de ce cas limite et déploré, c'est chaque jour et avec ténacité que se répand la violation de ce droit à une zone de respect dont chacun veut garantir l'intimité de sa vie, même si elle est entièrement innocente.

Rien de criminel sur ma table de famille, rien de criminel non plus dans les soins dont je puis avoir besoin pour améliorer ma santé, et pourtant c'est bien mon droit de ne pas vouloir que soit contrôlée par la curiosité des étrangers cette intimité de ma table quotidienne, pas plus que l'ordonnance de mon docteur... (8).

Il est malheureusement également quotidien cet autre écart souligné par le Pontife : cette présentation du mal qui fait d'un vaurien un héros ou au moins un homme — ou une femme — dont l'impétueuse passion ou la beauté irrésistible ou la vogue de popularité auréole le délit d'un rayon de sympathie, alors que dans maintes publications — la remarque est encore du Pape — le bien, même d'une héroïque grandeur, est déprécié par des remarques ridicules et piquantes... ou par des insinuations malicieuses.

Le 11 juillet de la même année, Pie XII revenait sur ce sujet en remarquant finement que « le premier postulat de la presse, c'est d'avoir accès à la vérité ». « Combien souvent l'expérience l'a prouvé — observait le Pape. Le bien à la longue n'est jamais servi par une altération des faits ! Le monde ne sera pas arraché à la fondrière d'inhumaine souffrance et d'injustice où il agonise, tant que le soupçon et la méfiance et d'ignobles ambitions cacheront la vérité à ceux qui ont un titre à la connaître pour le bien de tous. Et les gens du commun ont leurs droits en cette matière. » (Discours aux éditeurs et écrivains américains.) (9) Droit qui est violé en offensant manifestement le lecteur lui-même quand on altère les faits d'une façon tendancieuse, on les interprète malignement, d'une manière purement gratuite, ou on les invente tout simplement sur la base de déductions tendancieuses ou même purement fantaisistes, pour être, au cas où ils seraient vrais, les premiers à les annoncer.

Aussi, dans le discours du 2 mai 1953 aux correspondants romains de la presse étrangère, Pie XII mettait encore en garde les journalistes contre la tentation d'altérer la vérité et la véracité : « La qualité principale du journaliste — disait le Pape — reste toujours un amour incorruptible de la vérité. Cependant, combien de tentations essaient de vous en écarter : tentations venant des intérêts de parti et peut-être de la presse elle-même pour le compte de laquelle vous travaillez. Comme il est peut-être difficile — constatait le Pape — d'y résister et de respecter les limites que la véracité interdit absolument de franchir ! Sans oublier non plus que « la conspiration du silence » peut aussi offenser gravement la vérité et la justice. » La conjuration du silence : oui, pour celui qui s'est donné le devoir d'éclairer l'opinion publique, même le silence peut être une faute : « Seulement la vérité, mais toute la vérité. » « Ensuite, tentations de la part de l'opinion publique — continuait le Pape, — ou plus exactement des opinions du public, que le journaliste ne peut

(7) Cf. *D. C.*, n° 964 du 12 mai 1946, col. 421, et *Discorsi e radiomessagi di Sua Santità Pio XII*, t. VIII, p. 73.

(8) On aura compris l'allusion aux impardonnables indiscrétions du médecin de Pie XII.

(9) Cf. *D. C.*, n° 979 du 8 décembre 1946, col. 1384.

suivre sans réserves, lui qui précisément doit les ajuster à la vérité et au droit, et donc les purifier et les guider. Vous savez par votre propre expérience quotidienne comme il est souvent malaisé d'assurer à la pure vérité, dans le champ de l'opinion publique, ne fût-ce qu'une partie de cette considération sur laquelle peuvent fréquemment compter le mensonge et les demi-vérités, quand elles étonnent et séduisent. » (10)

Et finalement, le 3 juin 1955, parlant à un groupe de journalistes français, après avoir signalé les dangers auxquels sont exposés les journalistes : « L'exposition partiale, la déformation tendancieuse ou nettement malveillante, peut-être même le scepticisme ou la moquerie, pire encore, l'erreur consciente qui affiche un faux air de vérité », Pie XII concluait : « Aussi, nul d'entre vous... ne s'étonnera-t-il de Nous voir une fois de plus exalter devant vous le culte de la vérité et le souci de rapporter exactement les faits, sans céder à la tentation d'en grossir la portée, mais en observant aussi les critères impérieux du respect des personnes et de la décence morale... Travaillez avec une conscience droite et loyale, avec le souci de découvrir et de publier ce qui sert la vérité, ce qui contribue à promouvoir les valeurs humaines véritables et universelles. » (11)

Cet enseignement de Pie XII, son Successeur Jean XXIII l'a continué : dans la première rencontre qu'il eut avec les journalistes, il rappela les nouvelles fantaisistes qui avaient eu cours dans la presse à propos du Conclave et il leur recommanda un plus grand souci de vérité et d'objectivité, affirmant que trahir la vérité est une sorte de sacrilège (12).

Si ces directives valent pour tous les journalistes, comme pour tous ceux à qui elles étaient adressées, elles deviennent évidemment un devoir imprescriptible pour les journalistes catholiques. Ceux-ci sont et veulent être des disciples de Celui qui s'est proclamé la Voie, la Vérité et la Vie, et vint au monde pour rendre témoignage à la vérité et annoncer aux hommes la vérité qui délivre et recommander à tous franchise et sincérité : « *Sit sermo vester : est, est ; non, non* » ; les journalistes catholiques sont et veulent être fils et collaborateurs de l'Eglise qui est *magistra et columna veritatis.*

Aucun préjugé, par conséquent, aucun intérêt oblique, mais seulement la préoccupation de la vérité ; de « la vérité dans la charité », ajoutons-nous immédiatement, avec beaucoup de largeur d'esprit et de tolérance à l'égard de chacun. En matière libre, on peut penser différemment. Il ne s'agit pas ici de renoncer, par un faux amour de la paix, au droit de penser et de discuter, mais, outre que la raison est un don de Dieu, qui fait de nous des hommes, aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin d'hommes, de chrétiens conscients, capables de se rendre compte de la réalité, et intimement convaincus de leurs positions ; et nous ne les obtiendrons pas, sinon par le débat et la discussion qui naissent l'un et l'autre de la recherche anxieuse de la vérité.

Mais quand nous disons que l'affirmation et la défense de la vérité s'imposent au journaliste dans la charité, nous ne faisons que lui rappeler les principes fondamentaux de la vie sociale : principes que la sagesse humaine et divine nous ont offerts en les simplifiant dans des formes tellement connues qu'on en perd souvent le sens profond : ne pas faire à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse ; et, positivement : fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fasse.

Indubitablement, personne ne désire voir ses paroles mal comprises ou affreusement interprétées ; personne n'aime se sentir offensé, insulté, suspecté ou taxé d'hérésie, pour des opinions qui, même si elles sont discutables et donc en opposition avec d'autres, sont aussi orthodoxes qu'elles. La même équité sereinement compréhensive qu'on désire honnêtement pour soi, qu'on l'ait honnêtement pour tout autre : c'est le sens humain et surtout chrétien qui l'exige.

L'esprit chrétien décide toujours d'interpréter en bien les paroles et les attitudes des autres sur la base d'un principe de la morale et du droit : *nemo malus nisi probetur* (nul n'est présumé coupable sans preuves). Il faut donc soutenir son point de vue et les raisons sur lesquelles on le base, et réfuter, le cas échéant, le point de vue et les raisons opposées avec objectivité et sérénité. Je voudrais dire : avec gentillesse, en exprimant par là tout ce que ce mot peut avoir de positif et de beau ; mais je dirais plus chrétiennement : avec charité, c'est-à-dire avec un amour de l'adversaire égal à l'amour pour la vérité.

Cet esprit de charité et de tolérance doit donc être observé même dans la polémique avec les adversaires. Journalistes catholiques, et comme tels collaborateurs de l'Eglise dans la diffusion du message du salut, nous devons comprendre que rien n'autorise à user d'un langage offensant et, encore bien moins, incorrect. La noblesse et la dignité de notre vocation et de la vérité que nous devons communiquer à nos frères nous imposent la civilité, même si les autres ne l'observent pas à notre égard. Pourtant, dans le cas regrettable d'une dure polémique, l'âpreté même de la lutte doit faire sentir que c'est la seule indignation de la charité qui l'inspire. L'amour, qui est fort comme la mort, a ses colères ; mais s'il y a de l'amour, il se manifeste même dans la colère.

Cependant, je ne puis me dispenser de rappeler aux journalistes catholiques que la charité — qui guide et informe la défense et la présentation de la vérité — facilite aussi ce qui est l'impérieux respect de la liberté d'autrui et constitue donc un devoir de vraie et réelle justice.

C'est pourquoi il me semble qu'on comprend mal et qu'on défend mal la liberté de la presse : à savoir, sans tenir compte comme il convient de la liberté du citoyen. Celui-ci

---

(10) *Cf. D. C.*, n° 1149 du 14 juin 1953, col. 760.
(11) *Cf. D. C.*, n° 1202 du 26 juin 1955, col. 772 et 773.
(12) *Cf. D. C.*, n° 1291 du 23 novembre 1958, col. 1483.

a pourtant le droit de suivre son chemin et de faire son travail sans être continuellement importuné, alors que lui n'importune personne. Le journaliste est un homme armé, qui dispose d'une arme d'autant plus puissante que plus habile est sa plume et plus fort le tirage de son journal : le citoyen est un passant désarmé... Qu'on ne dise pas qu'il peut recourir aux tribunaux quand il estime qu'on a violé le droit qu'il a à sa réputation ; en attendant, c'est déjà une peine grave pour un citoyen pacifique que ce recours ; et puis, quels en sont les résultats ? Quand le journaliste prend ses précautions habilement, oserait-on dire qu'il n'est pas blessant comme un bandit masqué ?

Qu'on n'invoque pas la liberté, ou plutôt qu'on l'invoque également pour tous. Il existe un Code de la route qui limite la liberté des automobilistes pour sauver la liberté et la vie des autres... L'opération *Zebra* vaut aussi pour la presse, laquelle est responsable de drames moraux irréparables comme la mort, et de larmes, de souffrances, qui valent le sang sur le bitume : faire la vérité dans la charité, oui ; mais d'abord aussi dans la justice.

J'ai ainsi abordé de vastes sujets qui touchent toute la presse.

Je n'ai pas voulu indiquer une solution juridique et concrète du problème de la liberté de la presse sur le plan de la presse en général ; mais en prenant pour guide la doctrine chrétienne et l'enseignement pontifical, j'ai entendu rappeler au journaliste catholique ses positions morales, quelles que puissent être celles d'autrui, de quelque façon que s'oriente une éventuelle législation. Dans un climat qui reste hostile, l'exemple de la presse catholique fidèle à la vérité, respectueuse de la liberté d'autrui, compréhensive dans la charité, doit être et sera le levain qui fermente.

Dignité et qualité technique

Les rapports étroits du journal catholique avec la hiérarchie et avec la fonction de magistère dont elle est investie, imposent le devoir d'une préparation adéquate et d'un exercice consciencieux de la profession, et, à la presse elle-même, celui d'une dignité et d'une qualité technique. Perfection technique, recommandée explicitement par Pie XII à l'Union des éditeurs catholiques italiens, le 17 novembre 1954 (13), qui s'étend au choix et à la présentation des nouvelles, à la recherche des collaborateurs de valeur, à la structure et à la variété des articles, à la façon de les traiter, jusqu'au genre de papier et de caractères typographiques, à la mise en pages, à la présentation de tout le journal. Mais, en ceci, je vous laisse, à vous qui êtes compétents, les indications à préciser et à étudier. Il m'importe, par contre, de souligner que la presse catholique, même d'information, parce que catholique, ne peut pas ne pas s'inspirer, pour le choix et la présentation d'une chronique, d'une claire hiérarchie des valeurs.

(13) Cf. *D. C.*, n° 1188 du 12 décembre 1954, col. 1541 et suivantes.

On ne peut et, par conséquent, on ne doit pas céder à cette facile tentation ni à cette tentative de justification que la nouvelle noire et la curiosité mondaine — par exemple — sollicitent facilement l'attention du public et donnent ainsi au journal plus de garanties de diffusion qu'une nouvelle d'intérêt, je ne dis pas spirituel ou religieux, mais profane et, quoique profane, non alléchante.

Malheureusement, il peut arriver, en effet, que le mauvais goût déforme le palais du public ; mais l'amour de la vérité et du bien doit inciter le journal à vaincre la tentation du succès facile et immédiat.

Il y a une hiérarchie des valeurs : et le journal catholique doit la respecter, même au prix d'un sacrifice qui, d'ailleurs, sera, comme tout sacrifice, fécond.

J'oserais ajouter que la presse catholique — en vue certes d'intéresser et de frapper davantage le public, mais dans un sens constructif et éducatif — doit être positive et concrète, en insistant sur des problèmes et des faits, présents ou passés, qui ont un lien avec la grande réalité historique de l'Eglise, du pays et de l'humanité, ainsi que de leurs institutions ; mais afin de l'éclairer chrétiennement.

Mais sous cette remarque — apparemment ou même réellement bien simple — il y a un problème grave, peut-être le plus grave : la formation du journaliste catholique ! Formation double : technique — comme pour tous les autres journalistes — et chrétienne, catholique même, qui lui confère cette sensibilité aiguë, cette clairvoyance, cette orientation surnaturelle qui lui fait voir, dépeindre et commenter les événements, les attitudes, les doctrines, le cours de la vie à la lumière chrétienne et dans un esprit chrétien.

Cette formation est absolument nécessaire ; autrement, sans elle, un journal n'ayant que l'aspect catholique, c'est-à-dire n'étant catholique qu'à un point de vue purement négatif, pourra, grâce à un contrôle éventuel, éviter les déviations et les erreurs formelles, mais incapable de former et d'orienter d'après la vision et les critères de valeur catholiques de la vie, il ne donnera qu'une interprétation naturaliste de la vie, donc incomplète et irréelle, incapable d'orienter et de former chrétiennement le lecteur.

Pendant ce temps, la presse non catholique voit et projette facilement même les événements le plus strictement religieux dans une fausse lumière ; et combien de fois n'avons-nous pas lu, même en ces derniers temps, des communiqués concernant des personnes, des paroles et des faits ayant uniquement un sens et une fin purement et hautement religieux, présentés exclusivement sous leurs aspects politiques plus ou moins objectifs ?

Une vraie force, grâce a l'unité de ton

Je voudrais aussi ajouter que cette formation du journaliste catholique, je ne la vois pas, en règle générale, comme le fruit d'une action seulement personnelle. Je la vois comme le résultat d'une communauté, d'une famille, d'un cénacle, tel qu'il devrait toujours s'en

former autour d'un journal catholique ; une famille, un cénacle où la profonde vision catholique des choses s'inspire du sens catholique de la vie que le journal reflète, et est le fruit d'une méditation commune, à laquelle chacun fournit son apport et dans laquelle l'effort de chacun est soutenu par l'effort de l'autre, de sorte que tout naît et s'accomplit dans l'amour commun de l'Eglise, dans la passion commune pour sa cause.

Lorsque autour d'un journal, sous la conduite d'un chef, se forme cette famille dont la fin est seulement le service de la vérité pour l'avènement du règne de Dieu, le ton du journal apparaît profondément unitaire quant à son esprit, et, tout en laissant à chacun des rédacteurs la plus ample variété d'attitudes, le journal devient vraiment une force et un étendard.

Mais, même si cela n'était pas possible, combien, par contre, est souhaitable, je crois, tout au moins la formation personnelle du journaliste, de sa pensée, de son sentiment, de sa vie entière, formation sans laquelle diminue considérablement l'efficacité constructive du journal catholique.

Des rédacteurs foncièrement chrétiens

Il n'est pas vrai — à mon avis, — il n'est nullement vrai que, du moment qu'on a une bonne plume et qu'on lui suggère dans quel sens elle doit écrire, peu importe que celui qui la manie ait ou non l'esprit et la conscience profondément imprégnés de l'esprit de l'Evangile, qu'il ait plus ou moins le cœur épanoui par la joie de la foi et de la grâce. Non ! Ce n'est pas vrai !

Il suffira même d'un mot, d'une expression, qui, sans avoir rien d'erroné, révélera pourtant tout une conception, une façon de penser, d'apprécier...

Il y a, par exemple, une grande différence entre dire : « Le Vatican » et dire : « La sainte Eglise de Dieu... » Derrière ces deux expressions qui pourraient sembler synonymes, il y a peut-être deux conceptions : l'une, qui réduit l'Eglise à quelque chose de terrestre secrètement intéressé ; l'autre, qui croit affectueusement qu'elle est l'œuvre du Seigneur.

Le journaliste catholique doit porter le message social de l'Evangile

Dirai-je que la presse catholique devra être sensible et ouverte aux problèmes sociaux et aux recherches sociologiques de caractère non seulement économique, mais encore démocratique, culturel et religieux ? C'est évident ; non pas pour la seule raison que ces problèmes et ces recherches intéressent aujourd'hui tout le monde à des titres divers, mais parce qu'ils aident efficacement à connaître et à comprendre le monde dans lequel nous vivons. La presse catholique ne peut se soustraire à ce devoir : elle doit faire connaître et comprendre le mieux possible le monde au sein duquel vivent ses lecteurs. Mais je dirai surtout que si toujours, depuis qu'on lit l'Evangile, le christianisme s'est présenté au monde avec un message social, en appelant tous les hommes, sans distinction de grec ou de barbare, de juif ou de païen, d'esclave ou d'homme libre, d'homme ou de femme, pour former une seule famille sous le regard de Dieu le Père ; si, depuis qu'on lit les pages du Nouveau Testament, la réalité chrétienne a été présentée et se montre tout entière comme une société surnaturelle, tellement unie et liée par le lien parfait de la charité qu'elle ne forme qu'un seul corps dont le Christ est la tête et la vie, l'ardent désir de réaliser, dans un monde constamment tenté et empoisonné par l'égoïsme, une société toujours plus chrétienne dans son établissement, dans ses structures, dans son esprit, cet ardent désir ne peut pas ne pas être celui du journaliste catholique.

Le Patron des journalistes catholiques

Messieurs les journalistes, chaque année, le 29 janvier, en la fête de votre Patron, j'ai le plaisir d'adresser un mot aux journalistes de ma cité ; et ce mot m'est toujours suggéré, sous une forme ou une autre, suivant les années, par la figure vraiment grande de saint François de Sales.

Il ne fut pas journaliste au sens où nous entendons aujourd'hui ce mot, ni maître de technique journalistique.

Mais son amour de la vérité qui le rendit si ferme sur les principes et son exquise charité et sa large compréhension qui lui assura un accueil si ample et si sympathique dans la vie de son temps ; cette maîtrise de son style pur et net ; ce respect de son lecteur, même quand il corrige ou polémique, respect profond et toujours empreint de cordiale amabilité ; cette recherche des éléments chers à son temps qui mettait son langage à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs et facilitait la compréhension de la vérité, toutes ces qualités seraient encore aujourd'hui des éléments positifs et constructifs dans l'activité du journaliste en général, mais surtout du journaliste catholique. Mais permettez que je vous dise qu'au-dessus de ces très heureuses caractéristiques de François de Sales qui l'ont rendu si efficace et si pénétrant et ont donné à ses écrits — rédigés à une époque aujourd'hui si éloignée de nous, plus encore par le changement des esprits que par la succession des années, — une pérennité, une vitalité et une efficacité singulière, il y a avant tout son grand amour de Dieu.

Le journaliste catholique qui s'insère dans la réalité de l'Eglise et concourt par sa plume à en étendre les tâches de magistère et de formation spirituelle, doit vibrer de cet amour qui est la chaleur vitale de tout le Corps mystique du Christ.

— *Prêtres diocésains.* — Numéro spécial sur le Curé d'Ars. 64 pages. Prix : 150 francs. Union apostolique, 26, rue de l'Université, Paris, VIIe.

Au sommaire de ce numéro que les prêtres, et aussi les laïcs, liront avec intérêt : Le discours de S. S. Jean XXIII à l'Union apostolique ; La tentation d'Ars, par S. Pidoux de la Maduère ; Saint Jean-Marie Vianney et l'Eucharistie, par B. Nodet ; Le saint Curé d'Ars et son évêque, par Mgr Garrone ; La foi d'un saint curé, par M. de Cheveigné ; Saint J.-M. Vianney, pasteur d'âmes, par Mgr Fourrey, etc.

La diffusion de la presse catholique

Directives de S. Exc. Mgr de Provenchères

Dans sa Semaine Religieuse, *S. Exc. Mgr de Provenchères, archevêque d'Aix, publie le vœu de l'Assemblée des cardinaux et archevêques au sujet de la diffusion de la presse catholique* (1) *en le faisant suivre des directives suivantes* (2) *:*

Ne donnez pas à ce vœu une interprétation négative. Ne pensez pas qu'il ait été inspiré par des campagnes de presse, comme cela a été écrit.

Il ne peut être question pour vos évêques d'entraver la diffusion de la presse catholique. Ils en désirent l'accroissement.

La vente des journaux à l'intérieur des églises a aidé à cette diffusion. Mais à l'expérience se sont manifestés des inconvénients.

Un journal ou périodique est amené à prendre des options temporelles, et notamment des options politiques ; on sait que les chrétiens ont une grande liberté en cette matière ; d'où l'éventail très large de la presse catholique. Mais parce que ces publications sont vendues dans une église, certains peuvent croire que l'Eglise fait siennes leurs options, et cela crée des confusions dommageables. Les divergences d'opinions ont entraîné entre catholiques des polémiques qui ont trop souvent revêtu une violence contraire aux exigences des vertus de charité et de justice. Parfois ont été prises des positions non conformes à la doctrine catholique, notamment en ce qui concerne l'école chrétienne et les problèmes sociaux ; des chrétiens étaient à juste droit étonnés quand ils trouvaient semblables positions dans des journaux vendus à l'église.

Aussi, l'Assemblée des cardinaux et archevêques a-t-elle pensé qu'il serait mieux d'organiser la diffusion de la presse catholique à l'extérieur des églises. Elle désire qu'on prenne toutes les mesures utiles pour empêcher qu'un changement dans le mode de diffusion entrave cette diffusion. Il convient en particulier d'éviter toute précipitation ; il ne s'agit pas de détruire, mais de mieux bâtir.

Ma première consigne est de ne pas diminuer l'importance des commandes.

Jusqu'à nouvel ordre, on peut continuer la vente à l'intérieur des églises.

Dès maintenant, il faut travailler à créer ou développer un Comité de presse. L'A. C. G. des hommes et des femmes devrait animer ce service.

Ce Comité étudiera la possibilité de vendre des publications d'inspiration chrétienne dans les magasins et kiosques, à la porte de l'église ou dans un local voisin, et surtout à domicile. En réalité, l'application du vœu de l'A. C. A. devrait amener à une meilleure organisation de la diffusion de la presse catholique : à l'intérieur de l'église on n'atteignait que les pratiquants ; à l'extérieur, on sera obligé de penser à ceux qui restent au dehors. C'est une des missions de la presse chrétienne que de leur faire entendre la voix de l'Eglise.

L'enquête que j'ai faite ces dernières semaines montre que la situation se présente de façon très diverse selon les paroisses. Pour me permettre de donner des directives adaptées, MM. les curés sont priés d'envoyer, le plus rapidement possible, à la direction des Œuvres, une note où ils donneront :

(1) Cf. *D. C.*, n° 1303 du 10 mai 1959, col. 612.
(2) *La Vie Diocésaine*, 17 mai 1959.

1° La liste des publications vendues à l'église, et, pour chacune, le nombre moyen d'exemplaires vendus ;

2° Leurs suggestions pour une vente hors de l'église et les indications sur ce qui se fait déjà.

La vente à domicile est actuellement réalisée dans plusieurs paroisses ; organisée en ville par quartier et par rue, elle semble assurer une diffusion large et régulière. Elle permet de prendre de nombreux contacts et d'exercer un véritable apostolat.

A ma demande, les équipes diocésaines d'Action catholique générale masculines et féminines tiendront en juin et octobre, au plan du diocèse et au plan des secteurs, des réunions auxquelles seront conviés tous ceux qui s'intéressent à la presse. Le premier objectif de ces réunions sera d'aider à la création de Comités de presse dans les paroisses et d'apporter à ces Comités un soutien efficace.

† Charles,
archevêque d'Aix, Arles et Embrun.

Le chrétien et le journal

Sous ce titre, S. Exc. Mgr Johan, évêque d'Agen, rappelle les devoirs du chrétien en matière de presse (1) *:*

C'est une question très grave, pour les chrétiens, que celle de la presse. Je voudrais vous en entretenir, dans la lumière de la révélation chrétienne, et selon le souci, que nourrit l'Eglise, de votre salut et de votre foi.

1. *La mission de l'Eglise est une mission de lumière.* Une triple ténèbre assombrit le monde des âmes : l'ignorance, l'erreur, le péché. Le divin savoir, exprimé dans la parole d'en-haut, dissipe cette néfaste nuit.

Le Christ est la source de cette lumière libératrice (*Jean*, I, 4-11). Il a dit lui-même : « Je suis la lumière du monde : qui me suit ne marchera pas dans les ténèbres, mais aura la lumière de la vie. » (*Jean*, VIII, 12.)

Dans son travail de divine illumination, la doctrine du Christ doit pénétrer et envahir trois sortes de réalités humaines : la pensée, la conscience, les événements. Il faut qu'elle oriente les jugements en quête de la vérité, qu'elle rende lucide la recherche du bien par les actes de l'homme, qu'elle fasse comprendre les faits en fonction du dessein créateur. L'explication du monde dans le plan des idées, la mise en ordre de la conduite et la montée des âmes, la signification des conjonctures de l'histoire (de l'histoire dont le tréfonds réel est la reconquête du monde pécheur par la grâce, le devenir du royaume du Christ, les péripéties de l'influence mystérieuse de l'Eglise) : tout cela, la lumière de Dieu, la révélation chrétienne, l'Evangile confié à l'Eglise doivent l'éclairer.

L'activité des journalistes réclame cette illumination indispensable sur trois points : les éléments de suggestion doctrinale dont sont composés les éditoriaux et les articles idéologiques ; les appréciations portées sur

(1) *La Semaine Catholique du diocèse d'Agen*, 1er mai 1959, p. 153.

les actes des personnes engagées dans l'univers des projets et des accomplissements humains ; la présentation des événements, tout chargés, quoi qu'on en ignore, de sens et de conséquences morales et religieuses.

La lumière de Dieu peut donc être accueillie ou refusée par les doctrinaires, par les moralistes, par les simples chroniqueurs, par toutes les spécialités du journalisme (sans en excepter l'illustration par photographies ou caricatures). Si elle éclaire leur travail, ils aident les âmes à se promouvoir au sein du royaume de Dieu ; s'ils négligent la divine lumière, les âmes sont empêchées dans leur fidélité au royaume. En fait, que d'âmes se sont éloignées de cette fidélité, au sein de laquelle le salut les saisit normalement, par l'influence d'une presse ennemie du Christ, soit pour le combattre ouvertement, soit pour le méconnaître ou l'ignorer.

Et il est évident que la lumière de Dieu n'est pas reçue inconditionnellement. Elle ne saurait couvrir les efforts d'écrivains qui se fient davantage à leur sens propre qu'à celui de l'Eglise, à qui cette lumière s'est primordialement confiée. Le journaliste catholique, au sens plein et vrai de ce terme, s'est maîtrisé en face des passions individuelles ou collectives qui pousseraient à « utiliser » l'Eglise au service de vues ou d'intérêts ou de préférences qui fausseraient son message d'innocence, de douceur, d'éternité et de consécration. Le journalisme catholique n'est pas n'importe quoi, et ne se trouve pas garanti par le simple fait que celui qui y occupe sa vie est en fait un baptisé, ni même un pratiquant : il le faut proprement évangélique, et la sécurité de son « engagement » dans sa noble carrière postule la pureté et la totalité de son adhésion à l'enseignement, à la discipline, à la vie authentique de l'Eglise.

2. *Car la responsabilité des journalistes est immense à la face de Dieu,* en raison de leur action incroyablement profonde sur les êtres humains.

Une simple phrase peut marquer une âme pour toujours. Et le talent, la puissance expressive, les violences ou les séductions du désir de convaincre, intensifient au-delà de tout calcul cette capacité persuasive. S'il se mêle en cette phrase, aux apparences de vérité, des à-peu-près ou des mensonges, aux sincérités de surface des falsifications insoupçonnées, une mauvaise foi aveugle ou non sur elle-même, quel gauchissement quasi incorrigible s'insinue en la mémoire du lecteur !

Et le journal quotidien, ou le journal uniquement lu, prolonge cet effet comme par le moyen d'une intoxication lente, modifiant les structures secrètes du jugement, l'enfermant dans les frontières d'une idéologie ou d'un milieu, lui rendant impossible à l'intérieur de ce cercle l'objectivité, la liberté d'agréer la lumière, si celle-ci met en cause le système inconsciemment accepté.

Sous cet angle, il n'y a pas d'information qui ne revête l'aspect d'une formation de pensée. Dans la relation d'un fait, dans le silence où l'on dissimule de parti pris (sans parfois en avoir conscience) les faits d'un certain ordre, se manifeste immanquablement la pression d'un souci idéologique toujours en acte, et qui, par ce récit, ou par cette omission, s'efforce de se communiquer. Combien d'êtres humains ignorent la réalité immensément présente de l'Eglise, parce que leur journal ignore toujours les manifestations de la vie de l'Eglise. Quelle tristesse, et quel désastre, si l'on songe que là se situe le mystère sacré hors duquel rien de l'humain réel, au tréfonds, ne se justifie et ne s'explique !

Le journal catholique, même pour l'information — parce qu'on ne peut faire qu'elle ne soit formatrice ou déformatrice, — est le seul journal harmonisé à la foi catholique. Un chrétien doit en faire le fond de sa connaissance, non seulement des jugements de ses contemporains sur l'histoire en train de se faire, mais encore de l'événement même.

Combien de catholiques, mes chers diocésains, examinant sur ce point leur conscience, saisissent là une exigence urgente de leur foi, l'un des graves devoirs de leur attachement au Christ et à l'Eglise ? Combien de catholiques, sans qu'ils s'en doutent, ont laissé, pour avoir négligé cette prise de conscience, s'installer en leur pensée, et en toute leur âme, des jugements de réalité et de valeur qui détruiraient, s'ils allaient jusqu'au bout de leur force, et la foi, et la charité, et la structure morale de leur vie chrétienne ?

3. *En pratique,* il faut donc au chrétien qui veut l'être sans illogisme et sans fêlure :

Repenser le problème de son journal, soit quotidien, soit hebdomadaire ;

Demander au ciel la lumière et le courage, la grâce héroïque s'il le faut de changer les routines, mêmes chères, qui lieraient son âme à des influences étouffant à petit feu sa foi (demander aussi, dans le même dessein, la fin d'aveuglements qu'on n'avait pas encore perçus en soi-même) ;

Accomplir la grande option commandée par le devoir jusque-là insuffisamment aperçu, et surmonter pour cela, s'il le faut, les étonnements de ceux qui déprécient le journal catholique, en une sereine et déconcertante ignorance de cause ;

Accueillir, aider, approuver, tous ceux qui composent ce journal, l'éditent, le diffusent, le défendent, avec un humble et merveilleux courage, avec un inlassable dévouement à la foi et à l'apostolat.

♣

Nous bénissons ces derniers de tout cœur, mes chers diocésains, et nous sommes sûrs qu'en ces temps de paganisme moral, de laïcisme diffus, d'antichristianisme manifeste ou larvé, où les chrétiens d'autrefois eussent reconnu tant d'hérésies, vous écouterez votre évêque. Il n'a jamais eu plus gravement conscience qu'en écrivant les lignes que vous venez de lire, il accomplit son devoir de guide, de père et de défenseur de vos âmes.

En Agen, ce 27 avril 1959,
fête de saint Pierre Canisius.

† Roger, *évêque d'Agen.*

Le chrétien dans la cité *(suite et fin)*

Lettre collective des évêques de Haute-Volta (1)

Aspiration à plus de culture intellectuelle.

Sur le point de la culture ? Pour s'en rendre compte, il suffit d'avoir assisté à une rentrée d'école, et d'avoir partagé la souffrance de ceux qui n'ont pu y trouver de place. Il suffit encore de communier à la passion avec laquelle les enfants dans les écoles, les adultes dans les cours du soir, se livrent à l'étude.

Cette aspiration à plus de culture est un bien.

C'est pour l'Etat un devoir particulièrement urgent de multiplier les écoles et d'assurer à tous la possibilité de s'instruire.

Aspiration au confort.

Le désir de promotion individuelle existe aussi sur le plan du confort. C'est un fait qu'on aspire à un meilleur logement, à des habits plus décents, à une meilleure nourriture.

Et cela encore est un bien, puisque cette promotion supprimerait la gêne et la promiscuité dues à la cohabitation de plusieurs ménages dans la même concession, puisque la pudeur serait mieux respectée, puisqu'une alimentation plus équilibrée assurera à tous une meilleure santé.

Aspiration à l'argent.

A cause de tout cela, ce désir existe aussi sur le plan de l'argent, puisque sans lui on ne peut l'acquérir. Mais le désir de la fortune peut devenir aussi celui de la fortune *pour elle-même*, ainsi que du luxe et des situations toujours plus brillantes auxquelles elle permet d'accéder. L'argent devient alors peu à peu le but suprême de tout effort : c'est désormais lui seul qui compte.

C'est un fait, nous le disions tout à l'heure, que les écoliers tendent à refuser toute idée de travail manuel.

Ne serait-ce pas parce que, plus ou moins inconsciemment, parfois sous la pression même de leurs parents, ils sont imprégnés de cette mentalité ? Ils sentent confusément, et cela encore est un fait que l'on ne peut récuser, qu'une nouvelle bourgeoisie est en train de naître, qui tiendra entre ses mains toute la puissance administrative et politique (n'est-ce pas parmi ses membres qu'on choisit députés et ministres ?) et que c'est à la seule condition d'en faire partie qu'on pourra accéder à la richesse et jouer un rôle dans l'Etat.

Dans le même esprit, pour avoir un salaire et un niveau social plus élevés, on n'hésite pas à quitter le métier dans lequel on était qualifié, que l'on fût ouvrier spécialisé, infirmier ou instituteur, pour un travail de bureau ou l'administration.

Jugement chrétien.

Il n'est pas facile de juger de tout cela du point de vue chrétien. Nous l'avons dit plus haut en parlant des états et des classes sociales, *l'aspiration au mieux-être est un bien à condition qu'elle respecte les droits des autres.*

Il en est de même lorsqu'il s'agit des individus.

Dans l'aspiration au mieux-être, il y a toujours une valeur.

Par le mieux-être, l'homme s'affranchit des servitudes qu'entraînent la misère, l'ignorance, la souffrance.

Dieu, à l'origine, a créé l'homme heureux. La misère, la pauvreté, l'ignorance, la souffrance sous toutes ses formes, sont conséquences du péché.

(1) Voir les trois numéros précédents, col. 541, 631 et 693.

En les dominant, il devient davantage un homme.

Mais dans l'aspiration au mieux-être, *il peut y avoir aussi une non-valeur : ce souci de promotion individuelle peut être une forme de l'égoïsme* et aller jusqu'au péché proprement dit.

On peut d'abord être tenté de s'enrichir, d'arriver *aux dépens* des autres.

La promotion aux dépens des autres.

Il y a le vol pur et simple, et, malheureusement, combien d'anciens écoliers sont allés, après un échec, grossir dans les villes les bandes de jeunes délinquants.

Il y a surtout *l'abus de sa puissance, de son autorité.*

C'est l'attitude de l'employeur qui ne paie pas à son ouvrier ou à son domestique le salaire qui lui est normalement dû, ou ne lui accorde pas les heures de loisir prévues par la loi, ou le repos dominical ordonné par Dieu lui-même ; c'est celle du client qui, au marché, profite de l'ignorance du cultivateur pour le tromper sur le prix de ses marchandises. Il y a le cas du pointeur, dans l'industrie, qui ne reconnaît les heures faites par ses camarades qu'à la condition qu'ils lui versent chaque semaine un pourcentage sur leur salaire. Il y a le fait que pour se faire embaucher comme manœuvre, un chômeur devra parfois abandonner une forte partie de son salaire à venir entre les mains de son futur chef d'équipe.

Méditons ici ces quelques lignes de Léon XIII : « Que le riche et le patron se souviennent qu'exploiter la pauvreté et la misère, et spéculer sur l'indigence, sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce serait un crime à crier vengeance au ciel que de frustrer quelqu'un du fruit de son labeur. Voilà que le salaire que vous avez dérobé par fraude à vos ouvriers crie contre vous et que leur clameur est montée jusqu'à Dieu. » (*Rerum Novarum.*) (*)

Mais il y a encore également, ici ou là, le fait particulièrement douloureux dont se plaignent les paysans : dans certains bureaux, dans certaines administrations, il serait, disent-ils, impossible d'avoir une pièce d'identité, de toucher sa pension, sans faire de cadeaux, parfois substantiels.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur de tels moyens de satisfaire son désir de mieux-être, *qui ne méritent même pas le nom de promotion individuelle.* Il suffit de renvoyer à l'Evangile.

C'est là une affaire de stricte justice.

Saint Jean-Baptiste disait déjà aux soldats et aux employés des finances : « Contentez-vous de votre solde. »

Un fonctionnaire digne de ce nom considère certainement *comme une injure grave envers lui-même et tout le corps qu'il représente* le simple fait de lui offrir un cadeau pour un travail déjà rétribué par ailleurs : *cela manifeste qu'on vous regarde comme quelqu'un dont la conscience professionnelle est à vendre.*

Il s'agit certainement de faits exceptionnels, trop grossis par la rumeur publique.

Dans des cas de ce genre, un chrétien engagerait gravement sa conscience s'il ne réagissait pas et ne faisait pas réagir son milieu de travail.

La promotion dans l'oubli des autres.

Ce souci de promotion individuelle peut encore être marqué de *l'oubli des autres.* Et, là, nous nous arrêterons plus longuement.

(*) *D. C., loc. cit.*, col. 1458.

Ce peut être le cas de ceux qui changent de métier simplement pour gagner davantage.

Sans doute, ce changement peut être parfois nécessaire : parce que, par exemple, il serait impossible sans cela de faire vivre sa famille. Mais, avant de le faire, *on doit penser aux valeurs de service contenues* dans le métier que l'on a appris.

A cause de notre défection, peut-être, des enfants ne seront pas instruits, des malades ne seront pas soignés, telle branche de l'artisanat ou de l'industrie de notre pays, qui n'en est justement pas riche, manquera de main-d'œuvre qualifiée.

Chaque profession a une fonction sociale. Et elle n'a de valeur que dans la mesure où elle apporte un véritable service à nos frères et au bien commun. Et c'est à cette valeur de service réellement rendu que correspond normalement le salaire.

Une promotion individuelle n'est pleinement valable que dans la mesure où elle assure un meilleur service de la communauté.

Ajoutons qu'il s'agit ici d'une véritable question de *justice et non pas simplement de charité.*

Les responsabilités des élites

Et pour l'aborder plus à fond, c'est à vous, membres des élites intellectuelles et sociales du pays, que nous voudrions nous adresser maintenant. Vous aurez d'ailleurs déjà compris que tout au long de ce message, c'est à vous surtout que nous avons pensé.

Qui donc, à l'heure actuelle, peut prendre en mains l'avenir politique, social et économique du pays sinon les seuls qui ont acquis les connaissances permettant de le guider ?

Votre responsabilité est immense ; pour des siècles, peut-être, votre pays sera ce que vous le ferez.

Votre culture appartient au pays.

Mais avez-vous compris à quel point *vous vous devez* à votre pays et à vos frères ? Ce niveau de vie supérieur à celui de vos frères de brousse, cette culture que vous avez reçue dans les écoles ou dans les collèges, cette qualification professionnelle qui vous permet un confort au moins relatif, avez-vous songé que, pour peu de chose, ils auraient pu être le lot de tel ou tel autre et que, vous-mêmes, vous pourriez encore « partager leur misère imméritée » ? (*Quadragesimo Anno*) (*).

Avez-vous compris à quel point, vis-à-vis d'eux, vous êtes des *privilégiés ?*

Tout ce que vous avez représente une part immense du patrimoine national que ce soit en richesses, en considération ou en culture humaine. Il serait grave d'en jouir égoïstement.

Pour le Seigneur, toute jouissance égoïste est déjà péché :

« *Le rameau qui ne porte pas de fruit* (qui ne vit donc que pour lui) *sera coupé et jeté au feu* »

« L'homme qui a accumulé d'immenses récoltes dans ses greniers, mourra cette nuit même, et à quoi lui serviront tous ses biens ? »

Si le mauvais riche est condamné à l'enfer pour avoir profité égoïstement de sa fortune et n'avoir rien fait pour le pauvre Lazare, *quelle serait votre condamnation,* au jour du jugement, *si vous ne mettiez pas entièrement au service des plus pauvres les dons que mystérieusement Dieu vous a prodigués ?*

Quelle sera donc votre attitude ?

Esprit de sacrifice.

Répétons-le encore, il serait de stricte justice que les élites n'élargissent pas leur part de richesses avant d'avoir fait accéder les plus pauvres au strict nécessaire.

(*) *D. C., loc. cit.,* col. 1404.

Et refuser d'accroître son niveau de vie est déjà chose qui coûte.

Mais le bien commun peut exiger de plus grands sacrifices encore... Le revenu national a des limites.

Des salaires ou des indemnités qui pouvaient ne pas être anormaux sous un régime imposé peuvent devenir, dans une nation qui se construit, socialement trop lourds.

Ils peuvent paraître d'autant plus excessifs qu'ils sont en grande partie prélevés sur les impôts versés par les plus pauvres.

Ce serait être pleinement dans l'esprit de l'Evangile que d'assumer certaines responsabilités, tout en renonçant, en partie au moins, aux salaires ou indemnités qui y étaient attachés et qui pèseraient trop lourdement sur la vie nationale.

Esprit de service.

Et surtout, *l'esprit de service.* Il n'est pas de points où Jésus ait autant insisté dans l'Evangile : « Lui-même, Fils de Dieu, n'a pas conservé pour lui seul la gloire de la divinité. » « Il est venu non pas pour être servi, mais pour servir », et il rappelle à ses apôtres « que le plus grand parmi eux, le chef, doit être comme celui qui sert ». (*Luc,* XXII, 27.)

Cet esprit de service se manifestera d'abord :

— Par un effort de conscience professionnelle, de travail bien fait et à plein rendement... Ne serait-ce pas, en outre, la meilleure réponse à ceux qui doutent de la maturité politique et économique du pays ?

— Par un effort aussi pour prendre sa place, avec un dévouement désintéressé, *en chrétiens,* dans les divers organismes qui assurent l'évolution du pays, qu'il s'agisse des partis politiques, des syndicats ou des diverses associations culturelles.

Le Seigneur a dit à tous ses disiciples : « Vous êtes le sel de la terre... » Et un plat sans sel n'a pas de saveur...

Le chrétien qui ne ferait pas passer l'esprit de l'Evangile autour de lui, qui ne rendrait pas plus « *évangélisantes* » et donc pas plus *humanisantes* les institutions dans lesquelles il vit, *celui-là serait du sel qui ne sale pas,* ou du levain qui ne ferait pas lever la pâte : *il se dirait du Christ sans en avoir la vie.*

Foi et technique.

Pourtant, l'esprit chrétien ne suffirait pas à lui tout seul.

Nous l'avons dit suffisamment, tous les problèmes abordés comportent un aspect technique.

Un bon « technicien » qui oublierait les valeurs spirituelles ne saurait guider son pays dans le sens d'une évolution pleinement humaine.

Mais de même, un croyant, un chrétien ignorant des « techniques » politiques, économiques ou autres, ne saurait conduire son pays ou son entreprise à la prospérité.

L'effort du chrétien ne sera valable sur le plan technique que dans la mesure où il se sera formé, et continuera de se former techniquement.

Vous êtes paysan, vous êtes chrétien ? Si vous n'avez pas à cœur de mieux connaître les techniques agricoles afin de mieux aider vos frères, *vous manquez à la charité,* et, dans la mesure où vous avez des responsabilités, *vous manquez à la justice.*

Vous êtes syndicaliste ? Si vous n'étudiez pas les questions de droit social et d'économie politique, *vous ne défendez pas vos frères ouvriers.*

Vous êtes militant, dirigeant de parti politique ? Si vous ne vous tenez pas au courant, par des revues spécialisées ou des ouvrages de valeur, des événements politiques ou des questions constitutionnelles, si vous êtes incapable d'avoir une idée vraiment personnelle sur des questions intéressant au plus haut point l'avenir du pays, *n'est-ce pas vis-à-vis de votre pays tout*

entier que vous manquez et à la charité et à la justice, en risquant de l'aventurer sur des routes dangereuses ?

Car on peut manquer à la charité et à la justice aussi bien en ne prenant pas les moyens pour aider les autres qu'en leur faisant du tort.

Il y a le péché par action, mais il y a aussi le péché par omission.

Chrétiens européens en Afrique

C'est aux Européens que nous voulons maintenant nous adresser.

Nombreux encore, vous demeurez présents dans cette nation nouvelle où vous avez travaillé, peut-être depuis des années déjà, dans l'administration, le commerce, l'industrie, l'équipement sanitaire.

Comme à l'industriel qui passe peu à peu la main à son successeur, il peut vous paraître pénible de laisser progressivement vos responsabilités à d'anciens subordonnés.

Certains peuvent se laisser aller à le faire dans une atmosphère d'aigreur, de dénigrement, d'ironie...

Cela ne serait pas chrétien.

Un chef n'est pleinement valable que s'il sait se préparer un successeur capable de tenir *aussi bien que lui* le poste dont il était chargé.

Y parvenir fait sa joie et sa fierté.

L'esprit chrétien, répétons-le, est un esprit de service.

Etre Européen et chrétien, aujourd'hui en Afrique, c'est accepter d'y *servir* peut-être à des postes moins brillants et moins rétribués qu'autrefois, avec moins de considération humaine, avec plus de désintéressement.

C'est, encore plus, aider vos frères africains à assumer progressivement toutes les responsabilités que vous tenez encore, et à les tenir efficacement.

Nous sommes certains que — surtout parmi les militants de l'Action catholique — nombreux seront ceux qui comprendront cet appel du Seigneur.

Conclusion

Il est temps de conclure.

Avec vous, nous avons pensé à quelques-uns des grands problèmes politiques, économiques et sociaux qui se posent à notre pays.

Représentants du Christ, nous n'avons pu vous donner que des orientations doctrinales, que rappeler l'esprit des solutions à trouver.

A certains, cela paraîtra insuffisant.

A d'autres, au contraire, il semblera que, ce faisant, nous sommes sortis de notre mission.

Quelques-uns se plaindront peut-être que nous avons mis le doigt sur des plaies qu'il eût mieux valu tenir cachées.

En tout cela, il s'agissait du devoir de notre charge.

L'Eglise continue le Christ, et dans son rôle de médecin des âmes et dans son rôle de docteur de salut.

Nous espérons qu'en définitive ces notes vous feront mieux découvrir tout le sens de votre engagement chrétien.

En terminant, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que de vous redire, nous-mêmes, ces quelques lignes prononcées par le Souverain Pontife actuel, Jean XXIII, devant les représentants de l'Action catholique des hommes, venus lui présenter leurs vœux, au début de son pontificat, le 9 novembre dernier :

« Nous regardons avec confiance la génération nouvelle, ardente, des hommes catholiques d'aujourd'hui.

Dans toutes les circonstances de la vie actuelle, elle prouvera que le christianisme ne doit pas être regardé comme une affaire d'intérêt personnel, ni comme un profit, mais bien comme un apostolat, pour lequel il faudra agir, travailler, peiner, se sacrifier même, en obéissance filiale aux évêques qui participent au mandat du Saint-Père.

En nous comportant ainsi, nous serons formés et préparés à toute éventualité. Les conflits ne manqueront pas, ainsi que les batailles, et peut-être aussi les larmes. Mais le Christ est toujours vainqueur et il nous donnera la récompense finale, car nous voulons qu'il triomphe, dans les cœurs, dans les familles, dans la patrie, dans le monde entier. » (*)

(*) *D. C.*, n° 1292 du 7 décembre 1958, col. 1546.

Les audiences de S. S. Jean XXIII

L'Osservatore Romano du 16 mai 1959 *a publié le communiqué suivant :*

L'Office de S. Exc. Mgr le Maître de Chambre de Sa Sainteté communique :

Depuis quelque temps, les demandes d'audiences pontificales — privées, spéciales, de groupes et de pèlerins — affluent, si nombreuses, à cet Office qu'il est impossible de les accueillir dans la mesure et dans la forme désirées. Aussi, est-il nécessaire d'engager les requérants à bien vouloir convenir de l'opportunité qu'il y a à participer aux audiences générales, lesquelles sont toujours un sujet d'édification pour ceux qui y prennent part.

En réalité, le Saint-Père est profondément ému et reconnaissant de voir se succéder continuellement des manifestations d'affection dévouée et des demandes de toutes les parties du monde, en vue des rencontres avec sa personne. Mais il faut songer à l'immense tâche apostolique qui incombe à Sa Sainteté en dehors du temps consacré aux audiences qui, à elles seules, occupent cinq heures, parfois davantage, de sa journée.

C'est pourquoi on fait connaître que les audiences privées, spéciales et de groupes, seront accordées dans des cas absolument extraordinaires, attendu qu'il faut donner la priorité à celles du Sacré-Collège et aux autres, dites « *di tabella* », de la Curie Romaine, au cours desquelles sont traitées les plus hautes affaires de l'Eglise ; et en outre, aux audiences des évêques qui se rendent à Rome pour la visite « *ad limina Apostolorum* ».

Erratum

Dans le rapport de Marius Chirat à la Rencontre nationale de l'A. C. O. publiée dans notre dernier numéro, il faut lire, col. 669, ligne 21 : « ... la création par l'A. C. A... » et non « par l'A. C. O. ». Même colonne, ligne 28 : « Pierrette Ferrières » et non « Fierrières ». Col. 672, à partir de la ligne 41, il faut rétablir le texte comme suit : « ... Sans un laïcat qui assume sa tâche totalement — et pour ce faire il faut peut-être que le clergé règle son pas sur les siens — l'ensemble de l'Eglise n'aura pas une vision vraie des besoins et des appels du monde ouvrier. Lorsque ces besoins..., etc. »

Consulter en page 2 de la couverture, l'analyse des remarquables livres de luxe et bibliophilie, à prix exceptionnels.

L'obligation morale de l'impôt

Note de S. Exc. Mgr Théas (1)

L'Etat fixe les impôts ; il doit le faire en tenant compte des exigences de la justice distributive.

Le contribuable paie les impôts ; il doit le faire pour obéir à la justice sociale.

Le présent exposé, nécessairement bref, volontairement incomplet, omettra de signaler les devoirs du législateur, ses erreurs et ses torts en matière fiscale.

Il voudrait simplement éclairer la conscience des contribuables et, sans tout dire, rappeler l'essentiel d'une question assez complexe et très pratique.

Que font les contribuables ?

Il en est de très honnêtes : ils participent de bon gré, et comme il convient, aux charges de l'Etat. Ces citoyens consciencieux, soucieux de leur devoir civique et désireux d'assurer le bien commun du pays, sont-ils le grand nombre ? Qui donc oserait l'affirmer ?

La mentalité de beaucoup, surtout chez les plus fortunés, est la suivante : échapper le plus possible à l'impôt est signe d'intelligence et d'habileté ; c'est un excellent moyen de bien gérer les affaires. La fraude dans les déclarations est non seulement permise, mais louable. Le paiement des impôts échappe au domaine de la conscience. Les lois fiscales sont seulement pénales : elles se résument à cette règle : « Pas vu, pas pris ! »

Cette amoralité fiscale a trop d'adeptes. Dans un ouvrage assez récent (2), l'auteur cite ces mots d'un écrivain anglais : « Le fraudeur fiscal me plaît, c'est un voleur honnête, car il ne vole que l'Etat qui est une abstraction. »

Chose grave, beaucoup de chrétiens croient à la légitimité d'une fraude fiscale sans limites. Ils veulent la prospérité du pays ; ils souhaitent la grandeur de la patrie et ils travaillent à son épuisement. Ayant, peut-être, prié pour la France, ils croient avoir le droit de refuser les prestations obligatoires.

Péguy écrivait : « Prier pour la victoire et refuser de se battre, c'est mal élevé. »

Nous pourrions dire : « Prier pour la France et se soustraire illégitimement à l'impôt, c'est mal élevé », c'est une faute.

Que dit l'Eglise ?

Elle a toujours parlé par ses moralistes et il faut reconnaître qu'ils étaient parfois en désaccord.

Mais, il y a quelques années à peine, le Pape a traité la question et son enseignement met un terme à certaines controverses.

Le 2 octobre 1956, Pie XII recevait les 600 participants, venus de 22 nations, au X[e] Congrès de l'Association internationale de droit financier et fiscal. Dans son discours, il rappela les devoirs de l'Etat et ceux des citoyens en matière fiscale. A l'adresse des contribuables, il formula cette règle fondamentale, à laquelle tous les moralistes, tous les casuistes et tous les catholiques doivent se rallier : « Aucun doute ne subsiste sur le devoir de chaque citoyen de supporter une part des dépenses publiques (3). »

Commentant cette importante déclaration du Souverain Pontife, le P. Bigo, directeur de *l'Action Populaire*, écrit : « Il existe une obligation de conscience et, sous peine de péché grave, de supporter une part des dépenses publiques. » (4)

Elle est donc périmée la thèse de ceux qui enseignaient que les lois fiscales, étant purement pénales, n'obligent que lorsqu'on est pris.

Quel est le fondement de l'obligation qui incombe aux contribuables ? Dans l'allocution déjà citée, Pie XII nous dit que « la fiscalité... est un aspect humble peut-être et fort matériel, mais indispensable de la solidarité civique et de l'apport de chacun au bien de tous (5). »

C'est donc la justice sociale qui oblige à l'impôt. Comme le dit très justement le P. Bigo, l'Etat « a le droit d'intervenir par l'impôt dans l'affectation à la communauté des biens appartenant aux citoyens et ceux-ci sont tenus, en conscience, de lui obéir, si la loi n'est pas manifestement injuste (6). »

Pratiquement, que faire ?

1. Le paiement de l'impôt est un devoir de conscience. Il est voulu par Dieu qui a dit : « Rendez à César ce qui est à César. » Sans impôts efficients, l'Etat ne peut pas remplir sa tâche.

2. Dieu est vérité et lumière. Même vis-à-vis de l'Etat et du fisc, il faut prendre une attitude de vérité, de droiture, de loyauté, d'honnêteté.

3. Satan est le père du mensonge. Le mensonge est la ruine de toute vie sociale. Un homme honnête ne ment à personne, pas même au fisc. Il ne triche pas, il ne fraude pas dans ses déclarations. Un mensonge habile, un mensonge utile, un mensonge qui réussit reste un mensonge et donc un péché.

Si mon affaire réalise des bénéfices, je n'ai pas le droit devant le fisc, de la déclarer déficitaire.

4. L'obligation de l'impôt comporte parfois des excuses. Voici les cas les plus fréquents : ce ne sont pas les seuls.

a) Quand l'Etat connaît la fraude et l'approuve implicitement en majorant ses taux en conséquence, le contribuable honnête peut, dans la même proportion, diminuer ses déclarations, en se fiant à l'estimation de conseillers compétents et consciencieux.

b) Quand, pour un impôt déterminé, la fraude est généralisée, et que l'Etat garde le silence, le contribuable honnête peut se conformer à la coutume qui acquiert une légitimité de fait. Sans cela, « il encourt une taxation comparativement et manifestement injuste (7). »

5. Une campagne d'honnêteté fiscale devrait être instaurée. Que l'Etat donne l'exemple en répartissant équitablement les impôts, en administrant sagement les deniers publics et en ne favorisant pas la fraude. Il sera alors plus facile aux citoyens de « marcher dans la vérité » et de bannir la tricherie, le mensonge.

† Pierre-Marie,
évêque de Tarbes et Lourdes.

---

(1) *Bulletin religieux du diocèse de Tarbes et Lourdes*, 7 mai 1959.

(2) *Le Devoir fiscal*, de Camille Scaipteur (Desclée de Brouwer).

(3) *D. C.*, 1956, col. 1424.

(4) *Revue de l'Action populaire*, novembre 1958, p. 1077.

(5) *D. C.*, 1956, col. 1426.

(6) *Revue de l'Action populaire*, novembre 1958, p. 1078.

(7) *Ibid.*, p. 1080.

AVRIL 1959

V. 24 AVRIL. — **M. Michel Debré** part en avion pour l'Oranie où il visitera les zones pacifiées de l'Ouarsenis. Retour demain soir.

— Ouverture, à Issy, jusqu'au 26 avril, de la Vᵉ Rencontre nationale de l'A. C. O. 800 délégués des Comités diocésains participent aux travaux, qui doivent tirer les enseignements des deux années écoulées et décider de l'effort apostolique à développer jusqu'en 1961.

— Le prix Claude Farrère est attribué à **M. Jean-Louis Cotte** pour son livre **la Longue piste,** dont l'action se situe en Algérie et au Sahara.

A l'étranger. — En **Grande-Bretagne**, au château de Mount-Stewart, dans le Comté de Down (Ulster), mort, à l'âge de 80 ans, de la marquise douairière de Londonderry, l'une des figures les plus marquantes de l'aristocratie anglaise, connue tant pour son rôle politique que pour ses excentricités.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de **M. l'abbé Alexandre Duran Moreira,** secrétaire et chancelier de la Curie épiscopale de Rancagua, comme évêque de San Carlos de Ancud (**Chili**).

S. 25 AVRIL. — Pèlerinage annuel des étudiants parisiens à Chartres. Départ du premier groupe, celui du centre Richelieu, comprenant essentiellement les élèves de la Sorbonne. 8 000 participants. Un second groupe, comprenant un nombre équivalent de pèlerins des autres facultés et des grandes écoles, partira le 1ᵉʳ mai. Le thème de réflexion commune est, cette année : « **Je suis la Résurrection.** »

— **La reine-mère Elizabeth** d'Angleterre et la **princesse Margaret,** venant de Rome, font un séjour à Paris.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce la nomination du **R. P. Adalbert da Spello,** des Capucins (dans le siècle Dominique Marzi), comme administrateur apostolique **permanenter constitutus** de la prélature **nullius** de Alto Solimoes (Brésil).

— On signale de **Washington** la conversion au catholicisme du grand acteur de cinéma **Gary Cooper** (de son véritable nom, Franck James). Il a abjuré la confession épiscopalienne dans l'église du Bon-Pasteur, à Hollywood, le 9 avril dernier. Sa femme et sa fille étaient déjà catholiques.

D. 26 AVRIL. — Elections sénatoriales dans la métropole, les départements et les territoires d'outre-mer. 255 sièges à pourvoir dans la métropole. Dans les départements de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-Maritime, Bouches-du-Rhône, Nord, Pas-de-Calais et Rhône, où l'élection a lieu à la proportionnelle, un seul tour de scrutin est nécessaire. Scrutin majoritaire à deux tours dans tous les autres départements. 12 sénateurs sont également élus dans les départements et les territoires d'outre-mer. Les résultats de ces élections accusent des gains sensibles pour les indépendants, le M. R. P. et les radicaux. Régression pour l'U. N. R., les S. F. I. O. et les communistes. Réélection de 85 % des sénateurs sortants. Retour sur la scène parlementaire de nombreuses personnalités politiques battues aux dernières élections législatives.

— La paroisse de Saint-Louis-en-l'Isle, à Paris, célèbre avec éclat le 745ᵉ anniversaire de la naissance de Louis IX au château de Poissy.

— 3 500 enfants de chœur de la région parisienne (diocèses de Paris, Versailles, Bayeux, Beauvais, Blois, Châlons-sur-Marne, Chartres, Coutances, Evreux, Laval, Le Mans, Meaux, Nantes, Orléans, Rennes, Rouen et Sées) font un pèlerinage à Lisieux.

— **M. Robert Lecourt,** ministre d'Etat chargé de la coopération et de l'aide aux Etats de la Communauté, révèle le bilan exact du désastre de Madagascar : 305 morts et 23 disparus, 83 000 sans-abris, 85 000 sinistrés partiels.

— **Mme Marie-Thérèse Egaud,** de Saint-Etienne, et **M. Maurice Montaclair,** de Seine-et-Oise, sont élus présidente nationale et président national de l'A. C. O.

A l'étranger. — A **Saint-Pierre de Rome,** cérémonies de la béatification d'**Hélène Guerra,** fondatrice de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Rita, en présence d'environ 5 000 religieuses des maisons d'Italie, du Brésil, du Canada, des Philippines, de l'Iran et du Liban, et d'une quarantaine de neveux et petits-neveux de la nouvelle Bienheureuse.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de **Mgr Alfred Bruniera,** archevêque titulaire de Claudiopolis de Honoriade comme nonce apostolique en **Equateur,** et celle de **Mgr Constant Micci,** prévôt du Chapitre de la cathédrale de Fano, comme évêque titulaire de Hadriana et auxiliaire de Mgr Oddo Bernacchia, évêque de **Larino et Termoli** (**Italie**).

L. 27 AVRIL. — A Lourdes, le **cardinal Richard Cushing,** archevêque de Boston, vient en pèlerinage avec 63 petits malades américains.

— Le physicien **Jean Lecomte** est élu à l'Académie des sciences au troisième tour de scrutin par 40 voix. Docteur ès sciences, M. Lecomte est directeur de recherches au C. N. R. S. Grand spécialiste des infrarouges, il a apporté une contribution considérable à la connaissance du spectre de ces radiations dont il a étudié également les applications pratiques. Il est âgé de 68 ans.

A l'étranger. — En **Pologne,** conférence des Etats du pacte de Varsovie, en vue de la réunion de Genève sur l'Allemagne.

— Annonce de la nomination par le Souverain Pontife de **S. Em. le cardinal Giobbe,** ancien internonce à La Haye, comme légat pontifical auprès de l'ordre de Malte.

— **M. Liou Chao Chi,** le doctrinaire chinois du parti communiste, est élu président de la République populaire de **Chine,** pour remplacer M. Mao Tse Toung, qui conserve ses fonctions de président du Comité central du P. C. M. Chou En Lai garde la présidence du Conseil.

M. 28 AVRIL. — Rentrée de l'Assemblée nationale et du Sénat. Pour la dix-septième fois **M. Gaston Monnerville** est élu président du Sénat par 235 voix sur 276 votants.

— Arrivée à Paris de **M. Christian Herter,** secrétaire d'Etat des Etats-Unis, qui s'entretient avec le général de Gaulle.

— A Lyon, Congrès des virologues européens. Le thème des discussions est centré sur la campagne antipoliomyélitique.

— Annonce de l'invalidation par le Conseil constitutionnel de l'élection législative de la deuxième circonscription de la Réunion : M. Clément U. N. R.

— **M. Louis Terrenoire,** député de l'Orne, est élu président du groupe U. N. R. de l'Assemblée nationale.

— Le **R. P. Angelo Martinez,** de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité, est nommé, par le Souverain Pontife, évêque de Tsiroanomandidy, à **Madagascar.** Ce nouveau diocèse, ancienne préfecture apostolique, a été érigé le 11 décembre 1958.

A l'étranger. — A **Rome,** les élèves officiers de

l'Ecole de l'air française effectuant leur croisière annuelle sont reçus en audience par S. S. Jean XXIII.

— Annonce de la mort, à **Casablanca**, à l'âge de 76 ans, du **R. P. Albert Peyriguère**, l'une des personnalités les plus connues de l'Eglise du Maroc. Etabli en 1926, au Maroc, il se dévoua aux malades et aux déshérités marocains et surtout berbères, dont il parlait parfaitement la langue. Il avait installé, voilà trente ans, à El-Kebab, près de Khenifra, en plein Moyen-Atlas, un petit dispensaire de terre battue où se rendaient jusqu'à ces dernières semaines 100 à 200 malades par jour. Sa djellaba blanche, marquée du cœur et de la croix du P. de Foucauld, était familière à tous les habitants de la région, qui le vénéraient à l'égal d'un saint. Le Père sera inhumé à El-Kebab.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 2 avril, à **Lwow** (Pologne), de **Mgr Nicolas Czarneckyi**, Rédemptoriste, évêque titulaire de Lebedus, visiteur apostolique pour les Slaves du rite byzantin, hors de l'Eparchie ruthène, en Pologne (empêché d'exercer ses fonctions). Né le 14 décembre 1884, ordonné prêtre le 2 octobre 1909, il avait été nommé évêque titulaire de Lebedus le 16 janvier 1931.

M. 29 AVRIL. — Annonce du choix par l'Assemblée législative de la Côte d'Ivoire des onze représentants de cet Etat au Sénat de la Communauté. Quatre d'entre eux sont Européens : **MM. Raphaël Saller**, ancien sénateur de la Guinée, ministre du Plan du gouvernment de la Côte d'Ivoire ; **Armand Josse**, ancien sénateur de la Côte d'Ivoire ; **Corniglion-Molinier**, ancien député et ancien ministre, et **Georges Monnet**, ancien ministre de l'Agriculture et ancien conseiller de l'Union française au titre de la Côte d'Ivoire.

— Réunion, à Paris, des quatre ministres occidentaux des Affaires étrangères pour la préparation de la Conférence de Genève du 11 mai.

— Arrivée en France du **cardinal Léger**, archevêque de Québec, qui doit assister, le 1er mai, au couronnement de Notre-Dame d'Ars et se rendre à Rome, le 3 mai, pour la béatification de Marguerite d'Youville.

— Mort subite, à Paris, de **M. Maurice Walker**, sénateur M. R. P. du Nord. Né à Anvers le 20 mai 1897, il avait été élu dès le premier Conseil de la République, en décembre 1946. Son mandat avait été constamment renouvelé. Elu au scrutin proportionnel, il sera remplacé au Sénat par son suivant de liste, M. Jules Emaille.

— Le directeur général de **l'Echo d'Oran**, M. Pierre Laffont, député d'Oran, est reçu par le général de Gaulle qui, au cours de l'entretien, précise en termes énergiques et clairs la position de la France sur le problème algérien.

A l'étranger. — La presse signale qu'un diplomate tchèque en Perse, M. Jean Maier, parti pour **Londres** dimanche dernier, a demandé à bénéficier du droit d'asile politique en Angleterre.

— **La Croix** signale que l'Agence officielle de **Hongrie, M. T. I.**, a fait savoir que plusieurs évêques avaient prêté serment de fidélité à l'Etat et à sa Constitution. La cérémonie s'est déroulée au Parlement en présence du président de la République Istvan Dobi. Il s'agit de S. Exc. Mgr Groesz, archevêque de Kalocsa, qui préside la Conférence des évêques en l'absence du cardinal Mindszenty ; de LL. EExc. NN. SS. Rogacs, évêque de Pecs, et Kisberk, évêque auxiliaire de Szekesfehervar ; des RR. PP. Leganyi, Bénédictin, abbé **nullius** de Pannonhalma, et Bela Varadi, provincial des Franciscains.

Le journal catholique ajoute qu'il semble que Mgr Groesz et ses compagnons ont utilisé une formule qui ne contient rien contre la doctrine catholique. Pour bien interpréter le sens de ces serments, il faut se souvenir du contexte politique dans lequel ils ont été prêtés, les évêques sont poussés dans leurs derniers retranchements et cherchent à sauver ce qui peut encore l'être, tout en se résignant à ce qui ne peut être évité.

— A **Rome, M. Pierre Devraigne**, président du Conseil municipal de Paris, est reçu en audience par le Saint-Père.

— **L'Osservatore Romano** annonce les deux nominations suivantes :

L'abbé **Paul Bui-chu Tao**, administrateur apostolique du vicariat apostolique de Phat-Diem, est nommé évêque titulaire de Numida ; l'abbé **Pierre Pham Tan** est nommé évêque titulaire de Justinianopolis de Galatie et coadjuteur avec droit de succession de Mgr Louis C. M. de Cooman, vicaire apostolique de Than-Hoa (Viet-Nam).

— Le même journal annonce l'érection de la préfecture apostolique de **Bechuanaland (Afrique méridionale)** avec des territoires détachés des diocèses de Kimberley et de Bulawayo et du vicariat apostolique de Windhoek. Elle est confiée aux Révérends Pères Passionistes.

— **L'Osservatore Romano** signale encore la mort, le 26 avril, de **Mgr Joseph P. Donahue**, évêque titulaire d'Emmaüs, auxiliaire et vicaire général de **New York**. Né à New York le 6 novembre 1870, ordonné prêtre le 8 juin 1895, il avait été nommé évêque titulaire d'Emmaüs le 27 janvier 1945.

J. 30 AVRIL. — La Conférence, à **Paris**, des quatre ministres des Affaires étrangères occidentaux s'achève par un accord complet.

— Attribution du prix « Enfance du monde » (200 000 francs) à **Mme L. N. Lavollé**, pour son récit **Nuno de Nazaré**.

— Mort accidentelle, à **Sèvres**, du poète et critique **Jean Soulairol**. Né le 24 février 1892, à Saint-Gervais-sur-Mare (Hérault), Jean Soulairol avait, outre son œuvre poétique (pour laquelle il obtint le prix Alfred de Vigny), écrit de nombreux essais sur Mistral, Francis Jammes, Raymond Lulle. Il était aussi l'auteur du premier ouvrage (1944) consacré à la personne et à l'œuvre du général de Gaulle. Jean Soulairol était membre du jury du grand prix catholique de littérature et rédigeait des notes de critique littéraire pour la **Semaine religieuse** du diocèse de Paris.

MAI 1959

V. 1er MAI. — Ouverture officielle de l'année du centenaire de la mort de saint Jean-Marie Vianney.

— Pèlerinage annuel des étudiants parisiens à Chartres. Départ du second groupe.

— Ouverture, jusqu'au 18 mai, dans le cadre du Parc des Expositions, à la Porte de Versailles, de la XLVIIIe Foire de Paris, avec la participation de 45 pays étrangers. Plus de 13 000 exposants.

— **M. Philibert Tsiranana**, chef du gouvernement provisoire, est élu président de la République de Madagascar, et **M. David Dacko**, président du Conseil du gouvernement de la République centrafricaine. **M. Houphouët-Boigny** est nommé premier ministre de la Côte-d'Ivoire.

— Ouverture, à Paris, des trois Journées nationales de l'Action catholique générale des hommes (A. C. G. H.).

— Ouverture, à Paris, jusqu'au 3 mai, du Congrès national des secrétariats sociaux, sous la présidence du cardinal Richaud, archevêque de Bordeaux.

— A Paris, Congrès du parti socialiste autonome. 350 délégués représentent 70 Fédérations.

A l'étranger. — On annonce de **Moscou** que le prix Lénine de la paix est attribué à **M. Khrouchtchev.**

— A **Saint-Pierre de Rome**, le Pape célèbre la messe devant plus de 40 000 travailleurs chrétiens,

à l'occasion de la fête de saint Joseph, artisan, et du 1er mai chrétien.

— **L'Osservatore Romano** annonce que **Mgr Paul Savino**, chanoine primicier du Chapitre métropolitain de Naples, président de l'Académie pontificale ecclésiastique, a été nommé évêque titulaire de Caesarea de Thessalie et auxiliaire du cardinal Alphonse Castaldo, archevêque de **Naples**.

— Le même journal signale que le Saint-Père a érigé un ordinariat pour les fidèles du rite oriental en **Argentine**, et a nommé comme ordinaire Mgr **Firmin Lafitte**, archevêque de Buenos Aires, et comme auxiliaire de cet ordinaire, Mgr **Manuel Tato**, évêque titulaire d'Aulon de Grèce.

S. 2 MAI. — **A l'étranger.** — **A Rome**, premier pèlerinage international des Equipes Notre-Dame. Mille foyers venus de quatorze pays. Les pèlerins seront reçus en audience par S. S. Jean XXIII, le 3 mai. (Cf. D. C., n° 1304, du 24. 5. 1959, col. 647.)

D. 3 MAI. — **La Croix** annonce la mort de S. Exc. Mgr Ranaivo, évêque de Miarinarivo (Madagascar), à l'âge de 54 ans. Nommé l'an dernier par Pie XII, consacré le 21 septembre, il avait succédé au premier évêque malgache, S. Exc. Mgr Ramarosandratana, mort à la fin de 1957.

— Annonce de la mort, dans une clinique de Paris, du dessinateur humoriste **Henri Monier**, qui fut aussi un écrivain satirique. Il a, en outre, publié plusieurs volumes de **Mémoires**, dont l'un, **A bâtons rompus**, est consacré à ses souvenirs de journaliste parisien.

A l'étranger. — A **Saint-Pierre de Rome**, cérémonies de la béatification de la religieuse canadienne **Marie-Marguerite Dufrost de Lajemmerais, veuve d'Youville** (cf. **supra**, col. 711).

— Le chah d'Iran, invité officiellement par les souverains de Grande-Bretagne, du Danemark et des Pays-Bas, quitte **Téhéran** à bord de son avion personnel pour Genève, d'où il se rendra à Londres le 5 mai. Après ces visites officielles, le chah se rendra à Paris où il compte rencontrer le général de Gaulle et consultera des médecins français.

L. 4 MAI. — Mort du **cardinal Georges Grente**, archevêque-évêque du Mans. Georges Grente naquit à Percy (Manche), le 5 mai 1872 ; il fut ordonné prêtre le 29 juin 1895, fit ses études supérieures à l'Institut catholique de Paris et à la **Sorbonne**, obtint la licence ès lettres, puis exerça le professorat à l'abbaye Blanche de Mortain. En 1903, l'abbé Georges Grente soutint à la Sorbonne ses thèses de doctorat, consacrées, l'une et l'autre, à ses compatriotes normands, le poète Jean Bertaut et le cardinal du Perron. Peu de temps après, se trouvant au collège oratorien de Saint-Lô, le jeune professeur publia, en 1914, dans la collection « Les Saints », la biographie de **Saint Pie V**. Mais il est un ouvrage que des générations de collégiens ont beaucoup consulté : **la Composition et le Style. Principes et conseils.** Docteur ès lettres et devenu directeur du collège diocésain de Saint-Lô, l'abbé Georges Grente tint, avant d'abandonner le professorat, à consigner dans ce livre le fruit de son expérience, qui a été utile à des générations d'étudiants.

En 1914, il est choisi comme recteur de l'Université catholique de Lille. Il doit être installé en novembre. Mais la guerre est venue, qui empêchera l'installation. En 1916, il est placé à la tête de l'institution Saint-Paul de Cherbourg. Il y trouve le souvenir encore vivant d'une sainte, dont la douceur contraste avec la rudesse de Pie V, **Marie-Madeleine Postel**, qui fonda, en 1807, la congrégation des Dames de la Miséricorde. Il se fait son biographe.

Le 30 janvier 1918, le supérieur de Saint-Paul de Cherbourg est préconisé évêque du Mans et consacré le 17 avril de la même année. Pie XI enfin le crée cardinal au Consistoire du 12 janvie 1953, au titre de Saint-Bernard aux Thermes.

Mgr Grente, en une activité incessante, a s concilier le culte des lettres et la direction de so troupeau. Qui veut apprécier son œuvre pastoral en trouvera la magnifique expression dans le volumes de ses **Œuvres oratoires et pastorale** publiées par la Bonne Presse, sous la forme domi nante de sermons, de panégyriques, de confé rences... Car Mgr Grente n'était pas seulement u écrivain érudit et délicat, il était aussi — et peut être surtout — un orateur.

On conçoit qu'il ait été mis à contribution lors qu'il s'est agi de faire entendre au dehors un voix française. En 1919, il accompagne le cardina Dubois, chargé par Clemenceau d'une missio parmi les chrétiens du Levant, et prêche à Jéru salem, Constantinople et Bucarest. En 1926, l'occasion du Congrès eucharistique internationa de Chicago, Mgr Grente fait partie de la déléga tion épiscopale présidée, cette fois encore, par l cardinal Dubois. En deux volumes, différents d ton mais également pittoresques, l'évêque du Man a consigné les souvenirs et observations de ce deux voyages : **Une mission dans le Levant** e **le Beau voyage des cardinaux français aux Etats Unis et au Canada.** Il nous prouve dans ces page qu'il sut voir dans la vie aussi bien que dans le livres.

Esprit Fléchier fut pour Mgr Grente, auprès de Quarante, un introducteur de choix. Après l avoir décerné dès 1924, pour l'ensemble de se œuvres, le prix Vitet, l'Académie française l'ac cueillit parmi ses membres en 1936. Reçu le 25 no vembre 1937 sous la Coupole, il y prononça l'élog de Pierre de Nolhac, à qui il succédait. Il maintin à l'Académie la tradition des cardinaux Perrauc Mathieu et Baudrillart.

Le Pape Pie XII lui avait voué une estime e une affection particulières. Il lui adressa une cen taine de lettres autographes, lui conféra, en 194 le titre personnel d'archevêque. Il possédait e lisait les œuvres du nouveau prince de l'Eglise **Semailles et Semeurs, Fléchier, l'Eminence gris Joubert, Rayons de France, Notre-Dame, la Vierg Marie, les Sept Sacrements**, et ce **Dictionnaire de lettres françaises**, que dirigea le cardinal et qu dès le premier volume, **le XVIe siècle**, fut consider comme un des événements littéraires les plus mar quants de l'après-guerre.

Membre du Conseil de la Société d'histoir ecclésiastique de la France, S. Em. le cardina Grente faisait également partie du Conseil litté raire de Monaco.

Le cardinal Grente — à qui S. S. Jean XXII vouait la même affection que Pie XII — fut l'u des membres les plus assidus aux réunions d travail hebdomadaires sous la Coupole, et il fu heureux de voir l'Académie décerner sa médaill d'or à Pie XII et à S. S. Jean XXIII. Il lui étai agréable d'assister aussi souvent que possible au séances de l'Académie. Il n'intervenait pas seule ment dans la rédaction du Dictionnaire, mai encore pour discerner le mérite des ouvrages mar quants, les écrivains à mettre en valeur, récom penser aussi les familles méritantes signalées au générosités de la Compagnie. Il avait fondé le pri Georges-Grente — dont Pierre l'Ermite fut honor — et l'Académie du Maine.

Il souhaitait, d'autre part, que les membres d clergé — quoique harcelés par toutes sortes d tâches absorbantes — puissent s'adonner suffisam ment à des œuvres littéraires et développer leu culture. Le cardinal soutenait aussi très amicale ment les écrivains catholiques, auteurs d'œuvre originales. Mgr Chevalier, évêque coadjuteur d Mans, succède au cardinal Grente.

— Ouverture, à Paris, de la troisième session d Conseil exécutif de la Communauté.

— Ouverture, à la Sorbonne, jusqu'au 6 mai, de a Conférence des recteurs d'Académie allemands et français, groupant trente-quatre recteurs et professeurs d'universités de l'Allemagne occidenale, auxquels se sont joints dix-sept de leurs collègues français. Au programme, le développement les échanges de professeurs, d'étudiants et de hercheurs.

M. 5 MAI. — Les services des Finances font onnaître que l'Etat a payé toutes ses dettes aux anques. Ces dettes provenaient du « ratissage » les devises disponibles, opéré par le Fonds de stabilisation des changes pendant les périodes d'inflation entraînant un déficit de la balance des paiements.

— **M. Georges Portmann**, sénateur indépendant le la **Gironde**, est élu premier vice-président du sénat.

— Clôture du troisième Conseil exécutif de la Communauté, qui décide le maintien de la valeur lu franc C. F. A., après avoir étudié un plan général d'investissement.

A l'étranger. — A **New York**, attribution des prix Pulitzer : poésie, à Stanley Kunitz, pour ses **Poèmes choisis (1928-1958)** ; musique, à John La Montaine, pour son **Concerto pour piano et orchestre** ; théâtre, à la pièce **J. B.**, du poète Archibald McLeish ; roman, à Robert Lewis Taylor, pour **The Travels of Jaime McPheeters.**

— Mort, à **Buenos Aires**, à l'âge de 81 ans, du docteur Carlos **Saavedra Lamas**, ancien ministre des Affaires étrangères ; il fut un des plus grands juristes de l'Argentine, et reçut le prix Nobel de a paix, en 1936.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de l'**abbé docteur Alfred Bengsch**, du diocèse de Berlin, professeur de théologie au séminaire de Neuzelle, comme évêque titulaire de Tubia et auxiliaire du cardinal **Julius Doepfner, évêque** de Berlin.

— Le même journal annonce que le LVIe Chapitre général de l'ordre des Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu a élu comme supérieur général le **P. Igino Aparicio**, actuellement provincial de Castiglia, ancien procureur général de l'ordre. Le nouveau supérieur général avait appartenu à la Communauté religieuse de la pharmacie du Vatican et assisté comme infirmier le Pape Pie XI dans sa dernière maladie.

M. 6 MAI. — Le président de la République visite la Foire de Paris.

— Grève de vingt-quatre heures des agents de conduite de la S. N. C. F. autonomes et C. G. T. Nombreux trains stoppés. Réduction du tiers du trafic sur les grandes lignes. Trafic très faible pour la banlieue parisienne.

— A Paris, XIe Congrès de la Fédération des unions des jeunes avocats de France, ouvert sous la présidence de M. Michelet, garde des Sceaux.

A l'étranger. — A **Bonn,** le chancelier Adenauer reçoit MM. Debré et Couve de Murville.

— A **Rome**, la Commission officielle qui contrôle les « professions sanitaires » casse, pour vice de forme et « insuffisance de motivation », la radiation de l'ordre des médecins du **docteur Galeazzi-Lisi**, archiatre de Pie XII.

— A **la cite du Vatican**, S. S. Jean XXIII reçoit solennellement **M. Gronchi**, président de la République italienne, et **M. Pella**, ministre des Affaires étrangères.

J. 7 MAI. — Le général de Gaulle quitte Paris par avion pour un nouveau voyage en province, pendant trois jours, qui le mènera dans cinq départements : le Gard, l'Indre, le Loiret, le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire. Trois étapes aujourd'hui : Bourges, Issoudun, Châteauroux.

— Clôture, à Paris, du Congrès national de médecine homéopathique, ouvert le 4 mai. Thème : « Homéopathie et médecine des personnes âgées ».

— A Paris, ouverture du XVIe Congrès national du M. R. P.

A l'étranger. — A **Washington**, signature d'accords atomiques entre les U. S. A., la France et la Grande-Bretagne.

— Le **docteur Williams U. S. Tubman** est réélu président de la République du **Liberia.**

— Mort du **cardinal Crisanto Luque**, archevêque de **Bogota.** Né en février 1889, il fit ses études à Bogota et fut ordonné prêtre en 1916. Evêque auxiliaire de Tunja, en 1931, puis évêque résidentiel de cette ville un an plus tard, il fut promu au siège de Bogota en 1950, et créé cardinal par Pie XII, au Consistoire de 1953. Sa mort, quelques jours après celle du cardinal Grente, ramène à 72 le nombre des cardinaux que S. S. Jean XXIII porta à 75 en décembre dernier.

V. 8 MAI. — Orléans célèbre la fête de sainte Jeanne d'Arc, en présence du général de Gaulle.

— Ouverture, à Lourdes, des trois Journées nationales d'études du Secours catholique. Thème : « **La communauté paroissiale en face de la charité** ». L'amiral de Maupéou, au nom du Conseil d'administration, remet un chèque de 30 millions de francs pour la Cité-Secours Jean-XXIII, destinée au relogement des sinistrés à Tananarive.

— **A la Sorbonne,** Congrès annuel des parents d'élèves des lycées et collèges. Hostilité contre la rentrée scolaire le 15 septembre.

— Signature, à Paris, d'un accord de coopération économique et sociale avec le Niger.

— Les peintres **Jean-Pierre Goux** et **Jean-Marie Guedon** et le sculpteur **Curt Thorsjoe** reçoivent le prix des Vikings.

A l'étranger. — Mort, à **Londres**, à l'âge de 79 ans, de lord Templewood, plus connu à l'étranger sous le nom de sir **Samuel Hoare**, qu'il conserva jusqu'à son élévation à la pairie en 1944. Il joua un rôle diplomatique important, fut ministre des Affaires étrangères et ambassadeur à Madrid.

— En **Belgique**, par 196 voix contre 2 (communistes), la Chambre adopte le projet de loi légalisant le pacte scolaire conclu en août entre les trois partis : social-chrétien, socialiste et libéral. Cet accord met fin, au moins pour douze ans, à la lutte scolaire qui divisait les forces politiques belges depuis plus de cent ans. Il place l'enseignement libre catholique sur un pied d'égalité avec l'enseignement officiel et permet à celui-ci de créer un certain nombre d'écoles là où le besoin s'en fait sentir. Les débats à la Chambre ont permis aux orateurs d'affirmer que le pacte scolaire serait appliqué en toute loyauté.

— Annonce de la mort de **M. Myron Taylor**, ancien représentant personnel du président des **Etats-Unis** auprès du Pape Pie XII, sous les administrations Roosevelt et Truman, décédé à l'âge de 85 ans. M. Taylor, qui était protestant, avait été nommé représentant présidentiel auprès du Saint-Siège par M. Franklin Roosevelt, en 1939. Durant sa longue carrière, il avait occupé divers postes aux grandes aciéries « United States Steel », dont celui de président du Conseil d'administration. Il fut le premier homme d'affaires à négocier avec les organisations syndicales des conventions collectives. Parlant du commerce, il avait dit une fois : « La nécessité de faire des bénéfices est la tragédie des affaires ».

— Annonce de la démission de l'évêque **Photios**, titulaire du diocèse de Paphos, dans l'ouest de **Chypre**, et second en titre dans la hiérarchie orthodoxe de l'île. Il conserve toutefois son titre d'évêque métropolitain et peut être nommé dans n'importe quel diocèse grec orthodoxe du monde.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse »,
5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* JOSEPH MATHERON.

BIBLIOGRAPHIE

— *Le P. de la Chaize, confesseur de Louis XIV*, par Georges Guitton, S. J. Préface d'André Latreille. Collection « Figures méconnues ». — Deux vol. in-jésus, de 278 et 288 pages, sous jaquette en couleurs. Prix : 2 700 francs. Beauchesne, Paris.

« Le R. P. Georges Guitton a décidé courageusement d'aborder ce sujet décourageant », écrit dans sa préface André Latreille ; et on ne peut mieux dire l'intérêt de cet ouvrage longuement mûri, où le recours aux sources les plus sûres peut seul éviter la fantaisie et tout ce qui manquerait de bases solides. Et c'est un problème : comment parler de celui qui fut un « silencieux obstiné » ? Heureusement, il y a sa correspondance. Elle ne résout pas tous les problèmes, certes, et ceux qui interrogent sur son illustre pénitent celui qui passa trente-quatre années de sa vie auprès de Louis XIV, en seront pour leur indiscrétion. Mais le fameux Jésuite s'est trouvé mêlé à tant de questions religieuses, qui sous-entendaient autant de questions politiques, qu'on peut glaner dans ses écrits bien des détails qu'on chercherait ailleurs en vain. Le grand public et les spécialistes trouveront dans ces pages une clarté qui, jointe à l'agrément de formules heureuses, ajoute à l'intérêt de l'étude historique.

— *La Fleur des Saints* ou *Vie des Saints pour tous les jours de l'année*, par Omer Englebert. — Un vol. in-8° grand écu, de 608 pages, sous jaquette illustrée en 6 couleurs, laquée. Prix : 2 250 francs. Editions Albin Michel, Paris.

En se rapportant à la date du calendrier, le lecteur trouvera immédiatement les saints dont la fête est fixée à ce jour. La table qui termine le volume nous donne — sur une vingtaine de milliers d'élus que mentionnent bréviaires, missels, martyrologes, encyclopédies, etc., — les noms de plus de trois mille cinq cents saints et bienheureux avec le jour de la célébration de leur fête. Une autre table présente, pour les chercheurs et les simples lecteurs, la liste des *Saints guérisseurs et patrons.* Ces deux tables à elles seules seront donc d'une grande utilité. Mais chaque saint ou bienheureux, y compris les plus récents, ont leur notice ou leur histoire ; leurs paroles et actions nous sont rapportées et leur portrait est dessiné. Suivant ce que l'histoire a pu retenir, c'est une page qui raconte leur vie, ou bien un court alinéa, parfois une simple ligne, qui résume tout ce qu'on peut savoir. Les légendes, que l'auteur se garde de déflorer comme de les prendre à son compte, ont leur place dans ces pages, et l'auteur, on le devine, en a gardé de préférence le trait pittoresque.

— *Calendrier marial du pèlerin*, numéro spécial de *Sanctuaires et Pèlerinages*, bulletin d'études et d'information publié par le Centre de documentation des sanctuaires et pèlerinages, 10, rue François-Ier, Paris, VIIIe. — Un vol. 23,5 × 16 cm, 102 pages. Prix : 350 francs.

C'est un travail à la fois original et précieux que celui présenté en ce numéro spécial par le R. P. Ramond, A. A., et M. Volberg. Ils ont voulu rappeler, sous forme de calendrier, les fêtes liturgiques de Notre-Dame, les anniversaires de ses apparitions ou interventions et ceux des couronnements de ses saintes images. A cette fin, les auteurs ont consulté l'histoire des principaux pèlerinages mariaux en France. Pour leur fixer une date dans le calendrier, ils ont choisi celle du couronnement de leur Vierge miraculeuse, qui est le critère objectif le plus certain de l'importance et du rayonnement d'un sanctuaire de Marie. Outre les sanctuaires français, l'ouvrage fait connaître les plus illustres Madones vénérées en Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Angleterre, Allemagne, Suisse, Autriche, Pologne, Amérique latine, etc. De nombreuses gravures, des cartes mariales pour la France, l'Italie, la Belgique et l'Espagne, ainsi qu'une table des fêtes liturgiques, des vocables et des lieux, rehaussent l'intérêt et la valeur documentaire de ce numéro spécial.

— *Droit ecclésiastique et musique sacrée*, par André Pons, docteur en droit canonique, licencié en droit, diplômé de l'Ecole des hautes études. Tome I : *Des origines à la réforme de saint Grégoire le Grand.* — Un vol. 16,5 × 24 cm, de 192 pages. Prix : 1 500 francs. Editions Saint-Augustin, Paris.

Nul ne s'étonnera de voir l'auteur remonter jusqu'à l'Ancien Testament. Il suffit de parcourir ces anciens textes de nos livres saints pour constater la part que jouait dans ses cérémonies le chant sacré et son caractère institutionnel. La liturgie du Temple de Jérusalem avait ses chœurs de chant, et tout naturellement la synagogue légua à l'Eglise naissante son héritage musical qui, avec les premiers poètes chrétiens et la sollicitude de sa hiérarchie pour la beauté du culte, s'enrichit très vite. Ce fut, on le comprend aisément, tout d'abord un droit coutumier qui régla la part du chant et ses modalités, et c'est peu à peu qu'une réglementation par les textes de caractère juridique put intervenir. Mais cette législation officielle et précise doit être recherchée dans une multitude de textes où l'historien et le juriste interviennent tour à tour pour retracer la courbe de l'évolution du chant liturgique. C'est ce travail délicat que l'auteur a entrepris. C'est ce qui constitue l'intérêt de ces pages.

— *Le monde et la personne*, par Romano Guardini. Traduit de l'allemand par Robert Givord. — Un vol. de 220 pages. Prix : 600 francs, plus taxe locale. Editions du Seuil, Paris.

On ne résume pas un ouvrage de Romano Guardini comme celui que nous présente le *Seuil.* Ces pages, d'une densité de pensée qui les classe à part dans la production de l'édition moderne, sont cependant des plus actuelles. Plus le monde progresse, plus il étouffe la personne de l'homme. On a voulu, comme le rappelle l'auteur, libérer l'homme par un humanisme basé sur les sciences morales ou sur un naturalisme scientifique et technique ; et ce fut une faillite. Depuis, le sentiment demeure que limiter l'homme à l'horizon du monde créé, c'est en faire une énigme indéchiffrable. Il faut donc avec l'auteur le confronter avec cette doctrine chrétienne dont on voulait l'affranchir. C'est là qu'il trouvera son explication, là sa personnalité trouve son épanouissement suprême.

— *L'Homme au regard de la foi*, par P. Barrau, Ch. Bouchaud, R. P. Carles, S. J. ; P. Giraud, L. Jerphagnon, Ch. Levassor-Berrus, R. Tamisier, H. Tardif, R. P. Virton, S. J. — Un vol. 14 × 19 cm, de 278 pages. Prix : 690 francs. Les Editions Ouvrières, Paris.

Treize conférences étudient dans ce volume la nature de l'homme, son conditionnement, sa vocation. L'introduction et la conclusion sont de M. le chanoine P. Barrau. Le discours de Pie XII sur la personnalité humaine et la psychologie appliquée du 10 avril 1958, termine ces pages. Qu'on ne se figure pas ces études générales, abstraites. L'existence la plus concrète de l'homme (comme dans *l'Homme et le travail*) nous met en contact avec les réalités terre à terre de la vie. Mais en toutes ces études, c'est bien l'homme tel qu'il est au regard de la foi dans sa réalité quotidienne qu'il s'agit de dégager. L'homme, corps et âme, que peut-il et que doit-il faire de cette vie dans les conditions que lui imposent les circonstances ? La Bible, la science, la tradition patriotique, la psychologie, la sociologie et la théologie fournissent les éléments de la réponse. L'homme ne s'achève que dans l'épanouissement de sa vie surnaturelle.

— *Grands thèmes bibliques.* — Un vol. de 190 pages. Prix : 750 francs. Editions du Feu Nouveau, Paris.

Sous ce titre, dix auteurs ont étudié un certain nombre de thèmes, seize exactement, en commençant par leurs plus anciennes formulations dans l'Ancien Testament et en les poursuivant, à travers toutes leurs transpositions, jusqu'à leur réalisation définitive dans le Nouveau Testament et dans la vie de l'Eglise. On constate que les auteurs s'appuient sur des travaux scientifiques rigoureux, mais en évitant d'alourdir leur travail par un appareil de citations rebutant. C'est ainsi que sont étudiés, entre autres : l'élection ; l'alliance ; le peuple de Dieu ; la sainteté de Dieu ; sa paternité ; la béatitude des pauvres ; la conversion ; l'Exode ; le royaume de Dieu.

Ces auteurs sont : J. Giblet, A. Lefèvre, A. Lebois-set, M.-E. Boismard, A. Gelin, X. Léon-Dufour, C. Spicq, J. Pierron, Sœur Jeanne-d'Arc, A. Descamps

PASTORALE et MUSIQUE

présente es ouveautés

Été 1959

CANTIQUES NOUVEAUX

de Robert Jef, par l'ensemble vocal Marcel Dumas du Mouvement Choral " A Cœur Joie ". Musique de R. Jef, paroles de J. Servel.

Face 1 : Gloire à Dieu notre Père, Toi qui nous donnes, Nous t'adorons. Seigneur en ton Amour, Merci Seigneur

Face 2 : Seigneur que Ta parole, Brille la lumière, Contre Toi Seigneur j'ai péché, Chant pascal, l'Esprit du Seigneur, Nous vous saluons.

1 microsillon 25 cm 33 tours, PM 25007 M
2.235 f. franco **2.325** f.



JACQUES ROUSSEL

Chansons religieuses et poétiques, accompagnées aux deux guitares par J. Roussel et G. Beznosiuck

1 microsillon 17 cm 45 t., avec livret noté PM 17011 M
1240 f. franco : **1285** f.



MESSE BRÈVE

quarti toni de T. L. VICTORIA, interprétée par les chanteurs de St-Eustache, direction R. P. E. Martin
1 microsillon 25 cm 33 tours, PM 25002 S

1765 f. franco : **1855** f.

EN VENTE
HEZ LES DEPOSITAIRES
STORALE et MUSIQUE
ou à défaut
ONNE PRESSE
Service Audio-Visuel
boulevard des Italiens. Paris-2e
C. c. p. Paris 17333-46

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE,
5, rue Bayard, Paris-8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Union Française : 1 an, **1575** frs : 6 mois, **825** frs. ● Canada et U. S. A., « Périodica » : 1 an, **5,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Suisse : **20** frs suisses - Belgique : **210** frs belges. ● Autres pays ; 1 an, **2125** frs ; 6 mois, **1125** frs.

PRIX DU NUMÉRO : 70 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net : **52 frs 50** plus le port. Numéros des années précédentes : **100 f.** l'exemplaire.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimés 1956-1957-1958 sur demande : **865 frs** (Ajouter 125 frs pour frais postaux).

SOMMAIRE DU NUMERO 1 305 — 7 JUIN 1959

ACTES DU SAINT-SIÈGE

QUESTIONS ACTUELLES